

TIC et PME 2010

Accueil	2
Pierre FAURE Président de l'AFNET	
TIC et PME 2010, un plan d'actions pour gagner ensemble	3
Jean-Pierre CORNIOU Président de l'instance de coordination de TIC et PME 2010 au MEDEF	
Faciliter le commerce à Taiwan grâce à l'utilisation des TIC	5
Chun-Fang HSU Directrice générale adjointe du commerce extérieur, Ministère des Affaires étrangères de Taiwan	
Le numérique dans l'administration au service des entreprises	7
Table ronde	
Démonstration e-export : guichet français du commerce international	11
Guichet taïwanais du e-commerce international	13
Alicia SAY Project Manager, International Strategic Alliance Business Planning&Development Department TRADEVAN, Taiwan	
Le PLM collaboratif, facteur clé de succès de nouvelles générations de Falcon	16
Jacques PELLAS Secrétaire Général, Dassault Aviation	
Scénario de conception collaborative dans l'industrie	18
Jean BRANGE Directeur de l'AFNET, Chef de projet PLM du projet SEINE	
Concevoir ensemble : une nouvelle révolution industrielle	19
Table ronde	
Commerce, industrie des biens de consommation et TIC : les nouveaux enjeux	26
Philippe LEMOINE Président du Comité Economie numérique du MEDEF, PDG de LaSer	
Supply chain numérique, vers plus de compétitivité	28
Table ronde	
Marchés publics à l'ère du numérique : les enjeux pour les collectivités et les entreprises	34
Table ronde	
Accompagnement des PME : la Normandie témoigne pour la filière automobile	36
Table ronde	
Efficience économique due aux échanges électroniques	42
Jean-Hervé LORENZI Membre du Conseil d'Analyse Economique, Professeur à l'Université Paris-Dauphine	
Clôture	43
Luc ROUSSEAU Directeur général des Entreprises	

Accueil

Pierre FAURE
Président de l'AFNET

Bienvenue à tous à cette deuxième rencontre. L'AFNET fait partie des associations choisies par la Direction générale des entreprises (DGE) et le MEDEF pour assurer la coordination technique de TIC et PME 2010. J'attire votre attention sur chacun des termes du slogan de notre journée : « Les entreprises françaises gagnent collectivement grâce au numérique ». Sont en jeu notre tissu économique et chacune des structures individuelles qui le forment. Celles-ci peuvent gagner, en productivité et en compétitivité, grâce aux nouveaux outils mis à leur disposition par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Notre action est fondée par la certitude qu'elles ne pourront démultiplier leurs gains qu'à condition de s'impliquer ensemble.

Nous connaissons les recettes pour mettre en œuvre le numérique dans les entreprises et les administrations. Afin de mieux expliquer cette montée en puissance, j'utiliserai l'image d'une fusée avec ses modules superposés. Le premier étage, ce sont les standards et les outils. La deuxième étape consiste à mettre ceux-ci en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs. Enfin, l'accompagnement régional des petites et moyennes entreprises (PME) figure le dernier étage. Deux éléments conditionnent le succès de la mise à feu. D'une part, l'implication des décideurs est indispensable. Ainsi Charles Edelstenne l'avait-il annoncé lors de la réunion de l'année dernière : seul le patron d'entreprise peut engager les mutations nécessaires. D'autre part, il est essentiel que l'ensemble des acteurs, les filières, les régions et les pouvoirs publics, jouent collectivement le jeu.

A la réunion de lancement de TIC et PME 2010 l'année dernière, nous avons enclenché le premier étage de la fusée avec une série de projets. Vous pouvez en retrouver le détail dans la brochure qui vous a été distribuée. Tous les secteurs d'activité ne sont pas concernés mais ce processus a un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie française. Ces projets ont avancé et permis de développer des standards et des outils, à l'instar du *hub* numérique européen. Aujourd'hui, notre rencontre vise à déterminer les modalités de leur déploiement, ainsi que de la mobilisation des décideurs. Plusieurs dizaines de patron se sont d'ores et déjà engagés dans notre dynamique. Si vous en connaissez d'autres, je vous invite à nous transmettre leurs coordonnées et à leur proposer de signer notre « Pacte numérique pour une France compétitive et solidaire », sur www.pacte-numerique.org. Nous attendons beaucoup sur vous, tout comme vous pouvez compter sur notre aide : continuons à mener le combat ensemble.

TIC et PME 2010, un plan d'actions pour gagner ensemble

Jean-Pierre CORNIOU

Président de l'instance de coordination de TIC et PME 2010 au MEDEF

Bienvenue à tous au siège du MEDEF, au cœur du dispositif qui représente les entreprises françaises. Dans son introduction, Pierre Faure a mis l'accent sur la nécessité de la coordination. L'un des points forts de TIC et PME 2010 réside dans son système de gouvernance, qui traduit la convergence de plusieurs courants de réflexion sur le développement de l'économie de notre pays. Tout d'abord, l'Etat nous soutient à hauteur dix millions d'euros. Nous avons également souhaité impliquer les bénéficiaires ; les entreprises constituent les moteurs de la transformation de notre paysage économique dans un environnement global et numérique. Les régions, où s'expriment de façon tangible ces mutations, se sont également ralliées à notre cause. Enfin, les experts apportent l'aide technique nécessaire à la solidité et à la pérennité de notre initiative.

Le plan TIC et PME 2010 s'insère dans une politique d'ensemble, impulsée par l'entrée dans une nouvelle ère. Il n'existe désormais plus de salut, en matière de croissance et d'emploi, hors de l'imprégnation totale et complète de nos entreprises, du service public et des collectivités locales par l'objet numérique. Le service informatique, en devenant moins cher, s'est mondialisé et démocratisé. Aujourd'hui, 17 % de la population mondiale sont connectés à Internet et 40 % utilisent un téléphone portable. Les entreprises qui craindraient d'investir, ou qui en investissant ne se livreraient pas aux transformations culturelles et organiques nécessaires, sont condamnées à très court terme. Nos compétiteurs, à l'instar de certains Etats asiatiques, nord-européens et nord-américains, ont sauté le pas depuis plusieurs années. Ils ont introduit le fait numérique au cœur de leurs processus de travail et de décision. Ils ont créé des entreprises étendues. Nous croyons fondamental que ce mouvement de modernisation soit impulsé, non par des experts mais par des dirigeants. De nombreux secteurs ont d'ores et déjà donné l'exemple, mais de lourdes différences existent pourtant entre ceux qui ont compris l'intérêt d'une convergence numérique et les autres. Des améliorations fonctionnelles sont encore nécessaires, notamment au niveau des normes et des standards.

Bien que l'offre numérique apparaisse tout à fait compétitive, grâce à la dérégulation et au soutien des opérateurs de télécoms, la demande semble encore atone. Il est temps que nous considérions les systèmes d'information non plus comme un centre de coût, mais comme un outil de création de valeur. Ils permettent des changements radicaux, au premier chef au niveau de la relation avec le client. Nos entreprises ont besoin d'utiliser une informatique agile et séduisante pour proposer des services en continu. Les relations commerciales et internes doivent désormais intégrer la notion de plaisir. Ainsi, aux Etats-Unis, les jeunes collaborateurs refusent d'intégrer les entreprises dont les systèmes d'information sont obsolètes. Les entreprises françaises doivent absolument progresser vers les procédés 3D et l'univers interactif de l'image et de la messagerie. Elles doivent utiliser les nouveaux outils numériques pour changer leur relation avec leurs fournisseurs et leur personnel. Ceux-ci permettent non seulement d'accélérer la vitesse de échanges et de réduire les coûts d'intermédiation, mais aussi de rendre les relations plus transparentes, plaisantes et toniques.

En définitive, l'économie numérique reste à inventer. Si le taux d'équipement des ménages apparaît satisfaisant, les étapes suivantes constituent un défi plus grand et plus décisif encore. La France, qui

produit près de 3 % du PIB mondial, semble immergée dans des flux économiques majeurs. Le numérique ne menace pas mais crée son développement, en ouvrant aux PME locales un marché mondial. Il permet à tous les acteurs de l'économie de s'affranchir de la distance et de l'espace-temps. Il invente des outils et des relations nouvelles. Je suis fasciné par les études qui prédisent que la moitié des produits que vous utiliserez dans dix ans n'existent pas encore aujourd'hui. N'attendons pas que nos compétiteurs les fabriquent. Utilisons, au moins dans l'hôtellerie, le tourisme et le commerce, les technologies développées par Internet. Nous devons commencer, dès aujourd'hui, à créer un tissu de relations entre les professionnels et les décideurs opérationnels, à nous doter d'outils spécifiques et à envisager un destin collectif pour les entreprises françaises aidées par les pouvoirs publics. Ces dernières doivent utiliser activement les technologies numériques, par anticipation et par ambition. Le programme de TIC et PME 2010 vise à vous donner envie de saisir l'opportunité du changement afin de progresser plus vite, plus loin et plus fort.

Pierre FAURE

Il existe une commission qui travaille sur le thème « Lever les freins de la croissance ». Notre objectif consiste à accélérer cette croissance afin d'atteindre le 1 % recherché. Le numérique nous confère une réelle marge de manœuvre. Je vous présente Agnès Epinay, la directrice juridique et innovation du MEDEF, présente dans l'instance de coordination de TIC et PME 2010. Je passe maintenant la parole à Jean-Marc Dufour pour l'accueil de nos amis taiwanais et l'organisation de la table ronde consacrée à l'administration électronique.

Jean-Marc DUFOUR

J'évoquerai le projet de « commerce sans papier » initié par l'Alliance Asie Europe (ASEAL), au sein de laquelle je représente la France. Je suis également l'intégrateur du projet « e-export » de TIC et PME 2010, qui a pour but de dynamiser et d'accroître la présence de nos entreprises à l'exportation.

Alors que moins de 10 % des firmes françaises exportent, leur capacité d'augmentation de marge est de 20 %. Or, les coûts inhérents à la gestion des produits exportés et aux aspects légaux attachés pèsent pour 3 à 10 % dans le prix du produit. La dématérialisation des échanges commerciaux représente donc un enjeu et un défi cruciaux. L'exemple taiwanais est à cet égard significatif. Je remercie les membres de la délégation de ce pays et je vous présente Michel Lu, le représentant officiel de Taiwan en France.

Michel LU

Merci de votre accueil et de me donner l'occasion d'évoquer mon pays, la 22^{ème} économie mondiale. Taiwan réalise 1,89 % du volume du commerce international, pour une somme de 427 millions de dollars. Notre enjeu actuel consiste à rester compétitif dans la globalisation, grâce à notre avance dans le domaine informatique et numérique.

Taiwan est devenu un partenaire qualifié pour la France, représentée sur place par l'actif Ambassadeur Jean-Claude Poimboeuf. Votre pays exporte de nombreux produits comme les vins, les biens de luxe, et jusqu'aux frégates et mirages. Vous êtes les bienvenus : venez commercer avec nous, et n'hésitez pas à transmettre ce message. Je souhaite longue prospérité aux entreprises françaises et au plan TIC et PME 2010.

Faciliter le commerce à Taiwan grâce à l'utilisation des TIC

Chun-Fang HSU

**Directrice générale adjointe du commerce extérieur
Ministère des Affaires étrangères de Taiwan**

Je suis très honorée de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer sur la facilitation des procédures commerciales grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

I. L'environnement du e-commerce à Taiwan

Selon une étude de l'Université américaine Brown, Taiwan se situe au deuxième rang du classement mondial en terme d'e-gouvernement, tandis que le *Network Readiness Index* le classe treizième. Par ailleurs, le taux de pénétration et le nombre d'utilisateurs d'Internet sont respectivement, en 2006, de 64 % et de 14,5 millions, soit plus de la moitié de la population totale. Enfin, le marché du *business to business* (B2B) totalise 65 milliards de dollars en 2001 et 267 milliards en 2006, avec une prévision de 454 milliards en 2010.

II. La facilitation du commerce grâce aux TIC

Nous souhaitons déployer une stratégie en quatre temps.

- Il s'agit de terminer la préparation de la mise en place du commerce dématérialisé en accord avec les objectifs de l'APEC et de réduire le coût des transactions internationales.
- Nous prenons en compte les demandes en faveur de la simplification des procédures d'import-export. Je précise que 88% des entreprises taïwanaises sont des PME, dont la plupart commercent avec l'extérieur.
- Nous visons à réformer les procédures et documents commerciaux.
- Enfin, il est nécessaire de déréglementer l'importation et l'exportation, étant donné que Taiwan est depuis 2002 membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Notre plan de facilitation du e-commerce (*Facile Trade Net*, FTN) consiste en plusieurs opérations.

- Nous avons fourni aux commerçants un plafond de services intégrés leur conférant plusieurs avantages : le contact avec un seul guichet, une saisie unique des données et le suivi du statut de la demande.
- Nous avons inséré Taiwan dans un centre de logistique mondiale permettant la transmission des informations en temps réel.
- Nous avons simplifié les procédures de certification des documents commerciaux et réduit le nombre de produits requérant une autorisation pour l'import-export.
- Nous souhaitons également améliorer le taux de précision de saisie des données.

Toutes les procédures douanières avaient été dématérialisées préalablement à la mise en place de ce plan mais certaines transactions indispensables du point de vue légal continuaient à exiger des déplacements physiques. Le FTN a permis une économie de temps et de coûts grâce à la dématérialisation et à la rationalisation de l'ensemble des procédures.

Le FTN a été lancé le 14 mars 2005 par sept agences gouvernementales agréées, rejointes en décembre 2007 par huit nouvelles agences. Le plan est un succès. En effet, entre le 14 mars 2005 et le 31 août 2007, 1 928 360 dossiers ont été traités. Parallèlement, les agences concernées par la déréglementation de l'import-export ont été invitées à former un groupe de travail. Les résultats parlent d'eux-mêmes : alors qu'en septembre 2003, un tiers des marchandises nécessitait une autorisation, ce chiffre a été réduit de moitié en décembre 2006.

III. Les défis et le partage d'expérience

La simplification des procédures doit avoir lieu avant l'automatisation. Dans notre cas, un groupe de travail a réalisé des analyses de situation au cas par cas. Il est également nécessaire d'assurer l'application des recommandations régionales et internationales. Dans le cas de Taiwan, dix-huit agences ont été concernées par cette réforme, rendant l'harmonisation problématique. Nous avons procédé par réunions régulières permettant des échanges de vues et l'élaboration de consensus. Une autre difficulté a été posée par la résistance au changement. Nous avons utilisé des moyens de promotion ainsi que les médias afin de communiquer en direction des agents administratifs et des entreprises. Nous avons enfin incité à la connexion en ligne afin d'accélérer le passage au numérique.

Une fois encore, les bénéfices sont majeurs. Nous comptons une augmentation mensuelle de 15 000 déclarations en douanes dématérialisées. Environ 11 000 certificats en moins sont authentifiés chaque année. Les économies réalisées entre mars 2005 et décembre 2006 se montent à 70,8 millions de dollars pour le secteur public, à 43,2 millions pour le secteur privé, et à une réduction importante des encombrements routiers et du coût de l'assurance automobile. Grâce à l'automatisation des différentes procédures, les courtiers en douane n'ont plus besoin d'utiliser leurs motocyclettes. Ce facteur apparaît primordial à Taiwan où la circulation est largement congestionnée.

IV. Les réalisations

En août 2007, le taux d'applications numériques a atteint 88,05 %, dont 71,99 % dans le cadre du FTN. Nous travaillerons par la suite à l'intégration de l'ensemble des réseaux commerciaux (douaniers, industriels, maritimes).

V. Les perspectives

Du point de vue des connexions internationales, nous assurerons la promotion de la coopération mondiale pour le e-commerce avec des connexions sécurisées. Nous visons également à éliminer ou numériser les documents joints aux demandes d'autorisation. Nous souhaitons enfin étendre la dématérialisation des services à toutes les agences gouvernementales.

Nous considérons la France comme un partenaire commercial essentiel. C'est pourquoi nous désirons faciliter au plus vite toutes les démarches commerciales grâce aux TIC afin de renforcer la coopération entre les deux pays. Je vous remercie de votre attention.

Le numérique dans l'administration au service des entreprises

Table ronde

Participent à la table ronde :

Bruno LATOMBE, Directeur adjoint des douanes françaises, DGDDI

Marc MEYER, Chef du service de développement de l'administration électronique, DGME

Jean Claude JACQUOT, Ingénieur général au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La table ronde est animée par Jean-Marc DUFOUR, président d'EdiFrance.

Bruno LATOMBE

Mon intervention se place dans la continuité de celle de Madame Hsu. Les douanes françaises ont pour leur part amorcé la dématérialisation dès 1977 avec la mise en service du système d'ordinateur pour le fret international (SOFI). Cet outil présente des pesanteurs, notamment de part son antériorité à l'espace unique européen (1993) et par conséquent son incapacité d'adaptation aux contraintes communautaires. En 2003, nous avons donc lancé le programme Delta qui permet des téléprocédures par Internet. Alors que SOFI ne couvre que 60 % des déclarations en douane, Delta en couvre l'intégralité. Je salue toutes les partenaires, les grandes entreprises, les PME et les soutiens logistiques, qui nous ont assisté dans la mise au point de ce nouvel outil. Il nous a en effet

fallu l'adapter aux divers types de procédures de dédouanement existantes (express, domicilié, etc.) Nous comptons en France quarante réglementations à vérifier. Le taux de montée en charge de Delta se situe actuellement à 45 % et le processus sera complété à la fin du premier trimestre 2008.

La douane dépend de l'administration communautaire. Le programme « e-custom » lancé en 2005 impose le dédouanement électronique à l'horizon 2013 avec un système harmonisé à l'échelle des vingt-sept Etats membres. Certaines étapes ont d'ores et déjà été franchies. Je citerai le programme *Export Control System*, qui prévoit pour 2009 la dématérialisation du justificatif fiscal d'exportation pour les entreprises.

Malgré ces avancées, le problème des documents annexes, à hauteur de quatre ou cinq par déclaration, reste posé. Quelques processus, comme la déclaration d'impôts en ligne, permettent de certifier l'existence de ces documents afin d'éviter leur utilisation matérielle. Cependant, certaines réglementations exigent de les fournir, par exemple les certificats vétérinaires. Nous travaillerons à dématérialiser ces procédures. A l'échelle internationale, les formalités commerciales sont généralement symétriques entre le pays exportateur et le pays importateur. Il est souhaitable de développer une communication entre plateformes au niveau des administrations des douanes. Ainsi, je prends l'exemple d'une entreprise réalisant du commerce par voie maritime entre la France et le Sénégal. Alors que les marchandises arrivent en quelques jours au port de Dakar, elles restent régulièrement bloquées pendant plusieurs journées supplémentaires. La douane sénégalaise exige en effet de recevoir le certificat d'origine trois jours avant le déchargement des produits. Or, ce document est envoyé par voie postale. La communication électronique entre les deux administrations permettrait d'éliminer les délais.

Jean-Marc DUFOUR

Merci pour votre présentation. Pensez-vous que le responsable douanier français percevra les avantages en terme de réduction de trafic exposés par Madame Hsu ?

Bruno LATOMBE

Votre question n'est pas anodine. Chez nous, le problème n'est pas posé par la congestion des routes mais par le gaspillage de papier. Nous avons d'ailleurs rencontré une véritable difficulté. Malgré l'automatisation réalisée par le système SOFI, les agents des douanes avaient pris l'habitude de réimprimer l'ensemble des documents. Delta a pour but de supprimer ce réflexe et les personnes ont dû opérer des changements en dépit de leurs réticences. Nous avons pris des mesures très pratiques, comme l'investissement dans des écrans d'ordinateurs plus larges et l'éloignement des imprimantes.

Jean-Marc DUFOUR

En tant que président d'EdiFrance, je tiens à souligner l'importance de la standardisation et de l'harmonisation des données. Nous avons mis en place des groupes de travail sur ces thèmes, afin de faire le lien entre les administrations d'une part, et entre l'administration et les entreprises d'autre part. Je passe maintenant la parole à Marc Meyer.

Marc MEYER

Je vous remercie de m'avoir invité au sujet du développement de l'administration électronique. Permettez-moi tout d'abord un rapide retour en arrière pour vous rappeler que l'e-administration a été amorcée dès 1998 avec un comité interministériel portant sur la société de l'information. La carte Vitale et le programme Copernic en constituent des applications sectorielles. En 2003, nous avons décidé d'un plan transversal sur quatre ans, intitulé ADELE, aujourd'hui réalisé à 92 %. Il comportait la création d'une agence, des plans de communication, un programme en 140 mesures et un tableau de bord pour suivre son avancement. Dernièrement, le gouvernement a lancé une révision générale des politiques publiques dans le cadre de la « nouvelle administration ».

Plusieurs constants ont d'abord été faits : le besoin de transversalité, la nécessité d'un recentrage sur l'utilisateur, qu'il soit grand public, association ou entreprises, et enfin celle du développement des TIC comme levier de l'innovation de l'organisation administrative.

Les axes de travail de la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) sont l'amélioration du service rendu aux usagers, la maîtrise des dépenses publiques et la mobilisation de l'ensemble des agents. Quant aux missions du service de développement de l'e-administration, elles sont les suivantes :

- définir des règles communes, notamment des référentiels ;
- piloter et coordonner les acteurs à travers des travaux sur des thématiques données (infrastructures, fonctions communes, etc.), des services transverses (gestion de crise et de la relation avec les usagers) et des initiatives ciblées ;
- produire de nouveaux services centrés sur les besoins des usagers : 600 formulaires accessibles par un portail unique ont été mis en ligne.

Plusieurs actions sont mises en place en faveur des entreprises. Il s'agit tout d'abord, avant fin 2009, de la transposition de la directive services, avec trois mesures : la création d'un guichet unique pour la création d'une activité, le droit à l'information et la réalisation de toutes les formalités par voie électronique. Il s'agit également la simplification et l'allègement des charges administratives pesant sur les entreprises avec un objectif de moins 20 % ; du développement de l'e-administration avec la dématérialisation des procédures et la réingénierie des processus (suppression des pièces jointes, etc.), de la mise en cohérence des schémas directeurs des ministères, de l'axe juridique avec, entre autres, la reconnaissance de la signature électronique et, enfin, de l'interopérabilité.

Les facteurs clés de succès sont les suivants :

- identifier les processus majeurs qui peuvent être simplifiés ;
- édicter des règles communes sur les échanges dématérialisés ;
- disposer d'un cadre juridique renforcé et clair ;
- coordonner tous les acteurs ;
- produire des services intégrés centrés sur la vision de l'utilisateur.

Jean-Marc DUFOUR

L'économie européenne connaît un différentiel de 1,5 point de croissance par rapport à celle des Etats-Unis, notamment à cause d'une utilisation moindre des TIC. Pouvez-vous préciser ce point ?

Marc MEYER

En effet. Un rapport sur l'économie numérique paru en 2005 montre que les deux tiers du point de croissance manquant sont dus à un déficit de développement des TIC dans l'ensemble de notre tissu économique.

Jean-Marc DUFOUR

Merci à vous. Je me tourne maintenant vers Jean-Claude Jacquot.

Jean-Claude JACQUOT

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche a lancé une mission visant à simplifier ou à supprimer les procédures administratives, notamment en mettant en ligne un maximum de formulaires. Notre ministère rencontre cependant des difficultés spécifiques. Nos usagers sont pour la plupart des entreprises individuelles. Ils sont environ 1,5 million. Nous distribuons chaque année des subventions à hauteur de 70 milliards d'euros. L'une des premières initiatives du ministère a donc été le paiement des aides à travers les systèmes d'information, notamment à partir de la nouvelle politique agricole commune de 1993.

Notre premier chantier est actuellement la mise en place de la législation européenne. Des mesures de simplification et d'harmonisation ont en effet été amorcées au niveau communautaire, sur l'environnement, le développement rural, etc.

Nous devons également suivre la modernisation de l'Etat décrite par Marc Meyer. Le traitement des données informatiques au sein du ministère est complexifié par des initiatives comme le récent « Grenelle ». L'attribution des aides est modifiée en fonction de la réglementation européenne sur l'environnement, la sécurité alimentaire, etc.

Le nombre de nos usagers pose enfin un problème évident de gestion, de stockage et de transfert des données. Or le haut débit ne couvre pas encore l'ensemble du territoire français, notamment en milieu rural. Certains agriculteurs bénéficient de l'aide des collectivités locales au niveau informatique. Au final, 30 % des usagers utilisent notre système de déclaration en ligne des aides directes. Afin de traiter cette masse de données, trois grandes bases de données nationales (territoires, usagers, identification des animaux) sont en développement. Elles permettront d'alimenter chacun des systèmes d'information des métiers, qui donnent accès à l'ensemble des dossiers. Les usagers n'auront pas à fournir plusieurs fois les informations déjà produites au titre d'une procédure. Notons que se posent des problèmes interministériels, comme le casier viticole.

Enfin, les projets du ministère concernent le renforcement de sa présence sur la scène internationale et la standardisation des données pour simplifier les démarches administratives des agriculteurs. Je

lance d'ailleurs un appel à ceux d'entre vous qui souhaiteraient participer à un groupe informel sur ce thème, au sein du ministère, et qui réunirait les entreprises agricoles, agroalimentaires, les distributeurs, etc.

Jean-Marc DUFOUR

Je tiens à mentionner le projet Résagri qui prône la pédagogie dans le mouvement. Je remercie les trois intervenants, qui ont mis en évidence des liens sur des travaux communs qui mériteraient d'être approfondis et soutenus par des groupes de travail. Merci d'avoir dynamisé cette table ronde.

Démonstration e-export : **guichet français du commerce international**

Jean-Marc DUFOUR

Nous rentrons dans la phase de démonstration suite au lancement du partenariat entre la France et Taiwan sur la dématérialisation du commerce international. En l'absence d'Alban Muller, je décrirai rapidement le projet « e-export » lancé dans le cadre de TIC et PME 2010. Il est porté par la Cosmetic Valley avec deux partenaires principaux, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris et EdiFrance. Transversal, il a vocation à être déployé sur l'ensemble des secteurs d'activité. Il prévoit l'accompagnement du changement au sein des entreprises. Les TIC permettent en effet de modifier le traitement du commerce international.

Participent à ce projet :

- la Cosmetic Valley, le centre de ressources mondial dans le domaine de la parfumerie et des cosmétiques qui représente le quatrième poste d'exportation en France, avec des marques très connues comme Guerlain, Paco Rabanne, LVMH, Dior ;
- les PME et PMI qui fournissent les composants aux grandes marques dans des domaines aussi variés que la plasturgie, la verrerie, l'emballage, le packaging ;
- une fédération de plus de 67 laboratoires et de chercheurs, qui apportent une vraie création de valeur

Au total, 127 entreprises et 138 adhérents sont concernés.

Les missions sont :

- la contribution à la dématérialisation des procédures du commerce international ;
- la promotion en France auprès des acteurs publics et privés ;
- la participation aux relations dans le monde par le biais du réseau ASEAL.

Ce projet bénéficie du soutien appuyé de la DGE. Son opérateur, Place International, sera opérationnel en 2008. Ce dernier a pour rôle de fournir un environnement propice au développement et à la facilitation du commerce international. Il s'agit de mettre en lien la partie *operating* et les représentants du réseau Pan Asean alliance, au sein duquel Taiwan joue un rôle moteur. Plusieurs partenaires technologiques et stratégiques sont associés dans le cadre d'e-export pour gérer les différents aspects de la plateforme. Des groupes de travail ont avancé sur la normalisation des procédures dans un cadre international.

Monté en 2004, le réseau ASEAL pour le commerce dématérialisé vise à faire la jonction entre Pan Asean alliance et des représentations européennes. Le troisième sommet tenu cette année à Paris a vu l'entrée de nouveaux membres (Luxembourg, Espagne, Thaïlande, Vietnam). Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également intéressés par cette démarche.

Quatre pilotes sont en cours, avec Taiwan (Tradevan Demat), la Corée du Sud, le Vietnam et le Sénégal. Trois types d'entreprises sont concernés par le projet e-export :

- des grandes sociétés, comme CFAO pour l'exportation d'automobiles, de multimédia et de produits pharmaceutiques vers l'Afrique ;
- de PME plus spécialisées, comme le laboratoire pharmaceutique Norgine qui importe de la gomme arabique d'Afrique et exporte des médicaments vers d'autres régions du monde ;
- de petites entreprises, à l'instar de 4 Pole qui accompagne les entreprises dans leur démarche d'import-export.

Pour présenter le fonctionnement de la plateforme de dématérialisation, j'appelle Karim Amela.

Karim AMELA

Bonjour à tous. Je suis conseiller en systèmes d'information. Je vous guiderai à travers Place International, la plateforme de standardisation des procédures administratives d'import-export. Rentrons directement dans l'interface web, simple à utiliser. Voici créé un certificat d'origine avec certains éléments préalablement remplis dans le cadre du dossier de transfert international. Il suffit de saisir la ligne concernant les produits que la société désire exporter et les détails correspondants. Le numéro de certificat d'origine n'a pas été saisi par l'entreprise. Il est attribué par l'organisme auprès duquel la demande a été initiée, en l'occurrence, la CCI. J'attire votre attention sur le fait que le document dématérialisé comporte une partie multilingue proposée grâce au XML. Il porte également une signature électronique, sécurisée par des mots de passe. Ce détail est important au plan légal car la signature permet l'authentification. Le document est ainsi prêt à l'envoi. La plateforme propose de lancer l'envoi manuellement ou automatiquement. La partie web constitue en fait un mode de repli possible pour l'entreprise en cas de défaillance du mode automatique. La CCI reçoit alors la demande de certificat d'origine. Afin de le compléter, l'entreprise met éventuellement à disposition des documents complémentaires dans un dossier partagé. Dans notre cas, il s'agit d'une facture.

C'est à présent au tour de la CCI de rentrer sur la plateforme grâce à son *login* et son mot de passe. L'opérateur réceptionne et visualise le certificat d'origine et les éléments supplémentaires placés dans le porte-documents. Ces éléments permettent de vérifier la véracité des indications portées sur le certificat. L'efficacité et la rapidité des processus administratifs sont améliorées par le partage de

l'information entre les différents partenaires à travers Place International. La CCI répond favorablement à la demande de l'entreprise. Elle crée alors un nouveau document sur la base du certificat initial tout en conservant l'original dans sa base de données. Celui-ci est archivé avec un numéro d'identification pour les services internes, c'est-à-dire placé instantanément au « coffre-fort » numérique. Il reste disponible pour tout besoin futur. La CCI signe ensuite la copie, sous protection de mots de passe. Elle la valide et la renvoie à l'entreprise demandeuse. La rédaction de commentaires éventuels est prévue. Une fois ce document reçu, la société peut encore une fois en vérifier la teneur et partager l'ensemble des fichiers avec ses partenaires. Signé et daté, le document est alors envoyé par voie électronique au service des douanes de Roissy. Le processus se renouvelle alors au niveau des services douaniers. Les échanges dématérialisés apparaissent donc simples, rapidement et authentifiables. Transmis aux autorités taiwanaises, le certificat d'origine est réceptionné par Alicia Say.

Guichet taiwanais du e-commerce international

Alicia SAY

**Project Manager, International Strategic Alliance
Business Planning&Development Department, Tradevan, Taiwan**

Background

The Purpose of TRADE-VAN

I am honoured to be here to tell you about TRADE-VAN, the operator of the customs clearance network in Taiwan as well as the trip facilitation network that we have just heard about. I will also talk about the eCO exchange project between France and Taiwan.

TRADE-VAN was established in 1990 as a special task force under the Ministry of Finance in Taiwan to establish the first national electronic data interchange (EDI) network to automate customs clearance procedures. This goal was achieved in 1992 and we later moved on to trip facilitation and global logistics. We also expanded our services from business to government (B2G) services to business to business (B2B) services.

TRADE-VAN was then privatised and became what we are today. Shareholdings are held by the Ministry of Finance, with 40% being held by the Government and 60% by the private sector. This is a very good model of public and private partnership in Taiwan. TRADE-VAN's mission statement is to simplify the whole customs clearance procedures and facilitate international trade and global logistics.

TRADE-VAN serves the service provider with cargo clearance and trip facilitation. We therefore serve the whole trade and customs community and enable them to connect to our Government and overseas partners. It includes a connection to all the relevant international bodies.

Collaboration Between France and Taiwan

The first official meeting between France and Taiwan was held recently in July in Taipei, when an memorandum of understanding (MoU) was signed, officially launching the project. The meeting was attended by people from all parts of the public and private sectors in Taiwan who are involved in the electronic certificate of origin exchange.

The Electronic Certificate of Origin

The Old Paper Process

Before we automated the process, French exporters needed to send all their documents – invoices, packing lists and the paper CO - in paper form to the Taiwanese importers. That, of course, took a long time and cost a lot of money.

When the papers were received by the Taiwanese importers, they passed them on to a customs broker to prepare the customs declaration. The customs broker could submit the import declaration via our TRADE-VAN system, which was already automated, to the Taiwanese customs. However, with the CO, everything was in paper, because the CO that came from France was in paper. The Taiwanese customs broker therefore needed to walk the paper CO to the customs office and our National Treasury Agency had to check every piece of paper. This was a very costly and time-consuming process.

The Electronic Process

Through the collaboration between France eCommerce International (eCI), Parise International Network and TRADE-VAN, we get all the data in electronic form, with digital signatures to ensure the security of the messages. TRADE-VAN then passes the message to the Taiwanese importer who will look at the eCO and confirm its contents. They then sign with their digital signature to confirm that the contents are correct and the electronic CO can then be attached together with the import declaration and sent to our Customs. For wine, it goes to the National Treasury Agency for Wine Import. This is much simpler and easier and we can save money by transmitting the papers electronically.

When the Taiwanese importer receives an electronic CO from France, our system sends an email alert telling them to visit our website. Everything is web based and is an Active Server Pages (ASP) model, which is very user friendly. Users enter their ID and password to log in and select the inbound eCO process. They then select country of origin and if they click on France, they will get a list of all the COs from France, showing their status. The contents of the eCO can then be displayed and confirmed as correct or not. If the contents are correct, they can decide whether they want to send the eCO to Taiwan Customs or to the National Treasury Agency. They then need to sign that they have already viewed the CO. If there is something wrong with the CO, they can send back their comments to the exporter.

You have to sign using a digital signature, which is very important for ensuring non-repudiation and the security of the message. You put in both your digital signature and your password and with another click the document can be sent to the appropriate recipient.

This makes everything much simpler and I would urge the French public and private sectors to continue their very good work with the Taiwanese site. I am sure that we will soon achieve a very successful outcome that will bring benefits to the entire trade and customs community in France and Taiwan.

Le PLM collaboratif, facteur clé de succès e nouvelles générations de Falcon

Jacques PELLAS
Secrétaire Général, Dassault Aviation

Pierre FAURE

En tant que directeur du projet SEINE (standards pour l'entreprise numérique étendue) concernant l'industrie aéronautique, j'introduis la notion de *Product Lifecycle Management* (PLM). Il s'agit de la gestion du cycle de vie des produits, de la conception au support. Ce domaine est important pour l'industrie non seulement manufacturière, mais aussi pour le BTP. Il concerne toutes les activités situées en amont dans l'échelle de la valeur, et qui rendent nos entreprises très compétitives. Charles Edelstenne, le président de Dassault Aviation, a saisi la raison pour laquelle nous avons été en mesure de construire le Falcon 7X en France. La maîtrise du PLM et d'autres technologies complexes confère à nos entreprises un véritable avantage concurrentiel. Nous avons également travaillé sur des plateformes numériques mises à la disposition de PME. Celle développée dans le cadre de SEINE servira de base pour un *hub* européen aéronautique.

Airbus a par le passé rencontré des problèmes à cause d'une insuffisante prise en compte des enjeux du numérique au plus haut niveau. A l'inverse, Bouygues et Dassault ont démontré que cet outil permettait de conquérir des parts de marché qui se traduisent par des dizaines de pour cent de croissance supplémentaires. Nous en avons absolument besoin, d'autant plus que l'euro continue sa progression face au dollar. Je cède sans plus attendre la parole à Jacques Pellas sur le Falcon 7X et l'importance de la maîtrise des technologies numériques.

Jacques PELLAS

Ancien directeur général du système d'information de Dassault Aviation, j'ai été chargé entre 2000 à 2005 de la mise en place et de la promotion du PLM collaboratif pendant la phase de développement du Falcon 7X.

1. Le Falcon 7X

Il s'agit d'un jet, avec un rayon d'action de 6 000 miles nautiques et une vitesse maximale de 1,09 Mach. Les premières livraisons ont eu lieu en juin 2007. Nous détenons aujourd'hui plus de 175 commandes jusqu'en 2013.

Nous avons choisi un mode de travail collaboratif, lancé en juin 2001 par Charles Edelstenne. Je m'explique. Nous confions à nos coopérateurs des « lots de travaux » de confection, d'industrialisation et de production. Par exemple, les moteurs du Falcon ont été conçus et fabriqués au Canada. Nous disposons ainsi de vingt-quatre partenaires de rang un dans sept pays.

2. Les objectifs stratégiques de base

Les objectifs sont de mettre en place de nouveaux *process* industriels en opérant des ruptures dans les filières et de concevoir et fabriquer l'avion en entreprise numérique étendue.

3. Un développement virtuel en parallèle

Je précise que le nouveau système d'information et les outils collaboratifs ont été développés en même temps que s'agençait l'avion. Nous avons travaillé de deux manières.

- **le plateau physique**

Lors de la phase de conception de septembre 2001 à fin 2002, 370 coopérants venus de 24 entreprises ont été regroupés sur le site de Saint-Cloud. Les outils de travail ont été imposés. 300 stations de travail ont été mises en réseau. Le plateau comprenait également un *Virtual Reality Center* permettant de travailler en mode numérique.

- **le plateau virtuel**

Il a été développé pendant un an et demi par les équipes de Dassault Aviation et de Dassault Systèmes. Pour la conception détaillée et la phase d'essais en vol et au sol, l'ensemble des coopérants, soit 1 500 ingénieurs, a travaillé à distance, à partir d'une base de données unique, située à Saint-Cloud. Les modifications étaient gérées quasiment en temps réel.

Un film récapitulant les étapes de la fabrication du Falcon 7X est projeté, avec les commentaires de Jacques Pellas.

4. Un succès commercial et industriel

Nos cycles d'assemblage ont été réduits de moitié. Grâce au 3D, le coût des outillages a décliné et la précision est extrêmement fine. Le niveau de qualité est très haut étant donné que les contraintes de fabrication et de maintenance sont appréhendées dès le stade de la conception.

5. Le « *super mid-size* » (SMS)

Notre nouvel avion d'affaires a été lancé voilà quelques mois. Ses objectifs stratégiques sont l'accroissement de la compétitivité de l'entreprise étendue au rang *n* et l'augmentation de nos parts de marché. A cause de la baisse régulière du dollar, nous avons perdu 65 % de compétitivité en six ans. Nous nous retrouvons désavantagés par rapport à notre principal concurrent américain. Il est donc vital que nous améliorions la productivité, grâce à l'innovation et au numérique. Nous avons désormais trois axes prioritaires :

- étendre cette révolution industrielle à l'ensemble de la *supply chain* ;
- développer les modes de travail collaboratif ;
- favoriser l'émergence de standards et d'outils communs.

6. La nouvelle révolution industrielle

Entre les années 70 et les années 00, les modes de travail ont connu des grands bouleversements avec des avancées fulgurantes pendant la dernière décennie. Actuellement, nous travaillons sur la *life experience* et sur la simulation en temps réel, c'est-à-dire en quatre dimensions (4D).

Nous allons encore au devant de grandes innovations. La loi de Moore se vérifie invariablement depuis 1971. Selon les laboratoires, aucun arrêt technologique n'est à prévoir dans les années à venir. Dassault compte bien rester l'un des leaders de la nouvelle révolution industrielle, qui constitue une véritable opportunité pour les entreprises françaises.

La promotion du travail collaboratif s'impose comme une nécessité afin d'accompagner l'ensemble de la *supply chain* dans la mise en place de nouvelles filières numériques. Dassault s'est à cet égard engagé dans une série de projets avec d'autres PME.

Pierre FAURE

Merci à vous. J'appelle maintenant Jean Brangé, qui développera un exemple de plateforme de travail collaboratif, afin que vous compreniez mieux le fonctionnement pratique de cet outil.

Scénario de conception collaborative dans l'industrie

Jean BRANGE
Directeur de l'AFNET
Chef de projet PLM du projet SEINE

Je vous présente SEINE. Il s'agit d'une plateforme, actuellement en démonstration, ayant pour fonction de recueillir des processus de travail collaboratif, dans le cadre des approvisionnements pour les industriels. Dans l'exemple présenté, le client place sur la plateforme numérique ses facilités et ses outils, ainsi que les spécifications requises, afin que le sous-traitant les utilise et les intègre avec ses propres processus. Ce dernier, alors notifié, peut récupérer les éléments. Un fois son travail accompli, il le remet à disposition du client *via* la plateforme. La revue et la validation pourront être accomplies, en temps réel et en ligne, par le destinataire. Autrement dit, l'outil SEINE constitue une interface, facile à utiliser, entre les systèmes complexes du client avec les modes de travail plus simples du sous-traitant.

Un film montrant en pratique les étapes successives du processus décrit par Jean Brangé est projeté.

Pierre FAURE

Le projet SEINE n'est pas limité à l'industrie aéronautique. D'autres filières comme l'automobile, la mécanique, le ferroviaire y participent également. Tous ses résultats sont publics et utilisables par d'autres entreprises. Je précise qu'il ne s'agit pas de dématérialisation simple, mais de création de nouveaux modèles économiques. Nous visons à mettre ces innovations de rupture à la portée des PME. Nombre d'entre elles ne disposent pas du système permettant de gérer les maquettes numériques mais utilisent des fichiers Windows. Nous visons à standardiser les outils afin que les entreprises de tous les rangs soient en mesure de les utiliser.

Concevoir ensemble : une nouvelle révolution industrielle

Table ronde

Participent à la table ronde :

Jean BRANGE, Chef de projet PLM/SEINE

Alain MAURY, Chef de projet eXpert, Medi@construct

Jean-Charles DELPLACE, Chef de projet ALLIEE, Cetim

Anne LE RET, Chef de projet PLM du SMS, Dassault Aviation

Jean-Jacques URBAN-GALINDO, Consultant et ancien directeur du projet INGENUM, PSA

La table ronde est animée par Jean-Michel YOLIN, Conseil Général des Mines.

Jean-Michel YOLIN

Nous avons la chance d'avoir représentées trois professions verticales, l'automobile, le BTP et l'aéronautique, ainsi que la mécanique qui constitue une activité transversale. Nous interrogerons chaque intervenant sur son analyse des évolutions numériques, selon trois axes :

- le diagnostic ;
- les stratégies mises en place ;
- le déploiement concret.

Le thème de la compétitivité collective qui marque notre journée renvoie particulièrement à la conception. J'ai noté deux grandes évolutions récentes dans ce domaine. D'une part, sa part dans la chaîne industrielle s'est accrue, étant donné que les gammes se renouvellent plus rapidement. D'autre part, les modèles se complexifient à cause des exigences sécuritaires, qualitatives et réglementaires, d'où un affinement de l'activité conceptrice. Une exigence de maintenance se pose également pour ces produits qui vivent plus longtemps. Les constructeurs sont impérativement

tenus par les délais. Aujourd'hui, l'entreprise ne fabrique plus que 30 % de ce qu'elle vend. La compétitivité du produit concerne donc l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Jean-Jacques URBAN-GALINDO

Je me présente : toute ma carrière s'est déroulée au sein du groupe PSA Peugeot Citroën dans les systèmes d'information. Entre 1999 et 2004, j'ai piloté le développement du projet INGENUM. Il s'agissait de prendre en compte les évolutions de deux éléments des modes de conception : le traitement de l'ingénierie simultanée et l'intégration des outils numériques. A ce titre, je participe au projet SEINE. Je précise que le groupe PSA a utilisé les maquettes numériques dès le début des années 90 et développé par conséquent la co-conception avec les fournisseurs. Le premier produit de ce type de travail a été la Peugeot 206, en 1995-1996.

Alain MAURY

Le terme de PLM n'est pas usité dans le domaine du BTP. Nous essayons de simplifier au maximum les relations avec les fournisseurs. Notre filière comprend de très nombreux acteurs, dispersés, qui communiquent mal malgré l'arrivée de l'informatique depuis une quinzaine d'années. En conséquence, nous accumulons retards et surcoûts qui sont de moins en moins tolérables dans l'environnement actuel. La maîtrise des coûts globaux constitue également une exigence récente. Enfin, nous sommes contraints par les réglementations touchant au développement durable et aux économies d'énergie. L'utilisation de systèmes d'information afin de concilier l'ensemble de ces exigences et d'améliorer nos services constitue actuellement notre défi majeur.

Anne LE RET

Je représente la filière aéronautique. Je tiens à ajouter une précision à l'exposé de Jacques Pellas. Le Falcon 7X a été conçu non seulement sans dessin 2D, mais aussi sans prototype. Nous avons travaillé avec des partenaires et des sous-traitants sur les mêmes processus, dans les conditions que je viens d'énoncer. La démarche est identique pour notre nouvel avion d'affaire, le SMS, mais nous rencontrons un problème inédit : nos coopérants travaillent dorénavant avec des systèmes d'information différents selon les constructeurs. C'est pourquoi nous avons tout intérêt à mettre en place des standards et des plateformes d'échanges simplifiées.

Jean-Charles DELPLACE

Les défis qui se posent aux professions verticales ont un impact énorme sur la filière mécanique qui représente 18 % de l'industrie française. Ce secteur transversal participe au développement de tous les autres. Leur expansion repose en partie sur notre capacité d'innovation. Nous jouons un rôle dans la réalisation des programmes impulsés par les donneurs d'ordre.

Jean-Michel YOLIN

L'innovation me semble nécessaire, non pas tant pour aider les donneurs d'ordre que pour survivre dans la concurrence entre fournisseurs. Elle permet par ailleurs de mener une politique offensive, de gagner des parts de marché au niveau mondial.

Jean-Charles DELPLACE

Je suis tout à fait d'accord. Le défi de demain pour les entreprises françaises, c'est la participation à l'entreprise étendue, partout dans le monde.

Jean-Michel YOLIN

Tous semblent avoir dressé le même diagnostic en faveur de l'évolution numérique. Qu'en est-il des stratégies collectives développées par vos entreprises dans chacune des filières ?

Jean-Jacques URBAN-GALINDO

Dans les années 80, les bureaux d'étude de PSA effectuaient le dessin de toutes les pièces tandis que les fournisseurs n'avaient qu'une posture de fabricant. Le processus de conception prenait beaucoup de temps. Dans les années 90, les constructeurs automobiles ont mis en place des « plateaux projet » afin de centraliser les activités et d'accélérer l'identification et la résolution des problèmes. Le rôle des fournisseurs s'est donc accru au niveau des équipements complexes (ABS, climatisation, etc.) L'avènement de la technologie a ensuite permis d'échanger les informations sous forme numérique en bénéficiant d'un réseau associant le savoir-faire des bureaux d'études et des fournisseurs. Ainsi est né le « plateau virtuel » sous le système Galia.

Les solutions ont été logiquement taillées sur nos propres systèmes d'information. Il nous est donc difficile d'irriguer le reste de la filière. Nous souhaitons favoriser l'interopérabilité et le développement des standards. Le réseau de télécoms européen ENX facilite les échanges et la collaboration au cours de la conception.

Alain MAURY

Je constate un décalage au niveau du passage à l'acte entre le BTP et les autres industries. Le réseau mondial *Building Start* a été créé en 1995 par des professionnels convaincus du bénéfice d'une évolution. Ceux-ci se sont fixés pour objectif de définir et de faire adopter un modèle universel de données pour le bâtiment, et d'accompagner les entreprises dans le changement. Récemment et concrètement, un projet intitulé « eXpert » a été lancé avec douze partenaires dans le cadre de TIC et PME 2010. Nous avons introduit dans nos groupes de travail des maîtres d'ouvrage, qui seront à mon avis à l'origine de la nouvelle révolution industrielle.

Jean-Michel YOLIN

Les grandes entreprises du BTP, particulièrement celles qui travaillent à l'export, trouvent incontestablement un avantage compétitif dans l'accélération du processus de conception et dans la réduction des coûts et des délais. Avez-vous le sentiment que les grands patrons ont saisi l'intérêt de l'utilisation du numérique ?

Alain MAURY

Les grandes entreprises bénéficieront évidemment du changement technologique. Selon moi, l'impulsion viendra des maîtres d'ouvrage des grands projets. Par la suite, les exigences numériques s'inscriront automatiquement dans les marchés.

Jean-Michel YOLIN

Le client ne veut qu'un produit conforme au cahier des charges. Aux entreprises d'adapter leurs procédés afin de se rendre les plus compétitives possibles. Je ne crois pas qu'il faille attendre l'impulsion, par exemple, des collectivités locales.

Alain MAURY

Le maître d'ouvrage pose des exigences de plus en plus poussées en terme de coûts et de qualité. Pour les réaliser, la maquette numérique paraît désormais incontournable.

Anne LE RET

Le défi dans l'aéronautique est similaire à celui de l'automobile : aider les PME à accéder au PLM et au PDM. Nous visons à également à simplifier l'intégration des PLM de nos partenaires, afin que tous les systèmes puissent dialoguer à travers une interface unifiée.

Jean-Michel YOLIN

Nous nous rendons compte que les fournisseurs jouent un rôle important pour les grandes entreprises : s'ils disparaissent ou qu'ils deviennent moins compétitifs, celles-ci se retrouvent pénalisées.

Jean-Charles DELPLACE

Je rejoins les analyses précédentes sur le besoin de standards. TIC et PME 2010 nous donne d'ailleurs l'occasion de mener à bien cette réflexion. Laissez-moi expliquer certaines contraintes propres aux entreprises de la mécanique. 90 % d'entre elles emploient moins de cent salariés. Elles ne disposent donc pas des ressources à allouer à la problématique numérique. Le projet ALLIEE vise à trouver des solutions pour ces PME déphasées par rapport aux évolutions actuelles.

Je prendrai des exemples concrets de TIC utilisées par l'ensemble de nos PME : téléphone, poste, fax, messagerie Internet, connexion haut débit, dossier Windows partagé et, pour 70 % d'entre elles, site web. En revanche, le taux d'équipement en terme d'outils collaboratifs ne dépasse pas 3,8 %.

Pourtant, les besoins existent : une étude que nous avons menée révèle que 70 % environ des PME souhaitent améliorer leurs processus de communication. En pratique, elles rencontrent des problèmes pragmatiques de budget et de temps. Enfin, elles sont handicapées par le changement de leurs méthodes de travail induites par les TIC.

Jean-Michel YOLIN

Les entreprises de la mécanique sont familiarisées avec les TIC, notamment par l'utilisation d'outils comme les machines à commande numérique.

Jean-Charles DELPLACE

Je n'ai fait que dresser un état général. Globalement, les entreprises fonctionnent bien avec les outils dont elles disposent.

Jean-Michel YOLIN

Passons à notre troisième point. Quelles sont les mesures prises concrètement à l'échelle de l'écosystème pour appliquer les recommandations que vous avez édictées ?

Jean-Jacques URBAN-GALINDO

Permettez-moi tout d'abord d'apporter un commentaire sur la situation des PME et PMI. Les TIC sont encore relativement récentes. Il n'est pas alarmant que les petites structures ne les aient pas encore pleinement intégrées. Qui plus est, le manque de standards handicape la progression de ceux situés au bout de la chaîne. Lorsque l'interopérabilité et les standards seront devenus réalité, les PME auront la possibilité d'opérer des investissements sûrs et rentables. C'est pourquoi je m'investis dans le projet SEINE.

Quant aux avancées sur le terrain, les normes et les mécanismes relatifs à la structuration des échanges de données (Galia au niveau français, Odette au niveau européen) sont opérationnels depuis 1993. En terme de qualité, les modèles CAO sont considérés comme des normes internationales. Les dirigeants ont été plus ou moins visionnaires. Aujourd'hui, les standards sont identiques pour Peugeot, Citroën, Renault, Mercedes, Volkswagen, BMW, Ford, Toyota, Mitsubishi.

Jean-Michel YOLIN

Jean-Charles Delplace nous a exposé que les PME de la mécanique travaillaient pour plusieurs secteurs à la fois. Comment les grandes entreprises de l'automobile ont-elles intégré cette dimension interprofessionnelle ?

Jean-Jacques URBAN-GALINDO

En théorie, les standards sont les mêmes pour tous les secteurs industriels. Nous péchons encore par la volonté d'application.

Jean-Michel YOLIN

La réflexion se situe à deux niveaux : certes, il existe des standards interprofessionnels, mais les entreprises les intègrent-elles pour autant dans leurs *process* ?

De la salle

Je me tiens à votre disposition, pendant la table ronde de cet après-midi, pour répondre à toutes les questions de ce type concernant la filière automobile.

Jean-Michel YOLIN

Bien. Je me tourne maintenant vers Alain Maury pour le BTP.

Alain MAURY

Les standards existent, récapitulés par les normes ISO. Nous ne rencontrons pas non plus le problème de l'interopérabilité entre filières, à l'exception de celle des composants industriels pour le bâtiment. Notre action principale consiste à expliquer aux professionnels les bénéfices concrets de la standardisation, comme la disparition des ressaisies. Les outils de nouvelle génération n'apparaissent pas toujours « vendables » sans démonstration de terrain.

Jean-Michel YOLIN

Je me tourne maintenant vers Jean Brangé pour le domaine aéronautique.

Jean BRANGE

Avec SEINE, nous travaillons sur deux aspects : la mise en place au niveau européen de standards, repris de l'automobile, afin de favoriser l'interopérabilité, ainsi que le déploiement sur l'ensemble de la filière. Le rang un, confronté à une diversité de modes de travail, joue un rôle prépondérant

dans l'harmonisation. Dans le cadre d'un projet lancé en octobre, nombre d'acteurs se sont engagés auprès de nous pour élaborer une stratégie de déploiement numérique avec leurs fournisseurs.

Jean-Michel YOLIN

Le déploiement sur le rang n apparaît complexe. Jean-Charles Delplace, comment les entreprises de la mécanique peuvent-elles être intégrés à l'ensemble ?

Jean-Charles DELPLACE

Notre plan d'action comporte trois niveaux :

- sensibiliser les patrons à l'intérêt des TIC dans la définition de leur stratégie industrielle ;
- promouvoir des solutions répondant aux attentes des PME en terme d'équipement ;
- accompagner les entreprises grâce à une fédération d'acteurs régionaux autour d'un référentiel commun.

Jean-Michel YOLIN

Je passe maintenant la parole aux auditeurs pour leurs questions ou leurs commentaires.

De la salle

Je travaille au ministère de l'Agriculture. Pouvez-vous donner des informations complémentaires au sujet des standards : lieux, rapports de force, thèmes à standardiser ?

Jean BRANGE

Dans l'aéronautique, nous considérons que nous devons participer à l'élaboration des standards, notamment au niveau des instances qui les développent. Nous cherchons également à exercer un contrôle. Le standard constitue une arme à utiliser à bon escient.

Jean-Charles DELPLACE

Nous avons intérêt, dans le domaine complexe du PLM, à trouver un compromis, en direction duquel TIC et PME a d'ailleurs permis de progresser. Les entreprises de la mécanique sont disposées à suivre les normes définies dans l'aéronautique et l'automobile.

De la salle

Quelle logique permet d'imposer les standards ?

Pierre FAURE

Je suis le président d'une association qui a développé et déposé des standards logistiques pour l'industrie aéronautique au niveau international. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rapport de force, mais d'implication dans leur élaboration. TIC et PME 2010 s'est attaché à résoudre le problème des standards interopérables, mais nous devons encore travailler à leur mise en œuvre en convainquant les patrons d'entreprise.

Jean-Michel YOLIN

Visiblement, les décideurs ne se sont pas encore fortement mobilisés.

Pierre FAURE

Certains ont franchi le pas dans des secteurs comme l'aéronautique, grâce à un travail que nous avons réalisé sur plusieurs années. Le conseil des patrons des cinq plus grandes entreprises françaises ont récemment avalisé les standards numériques que nous leur avons proposés. Je vous remercie d'avoir assisté aux débats de cette matinée.

Commerce, industrie des biens de consommation et TIC : les nouveaux enjeux

Philippe LEMOINE
Président du Comité Economie numérique du MEDEF
PDG de LaSer

Je souhaité élargir mon exposé au-delà du commerce et de l'industrie de biens de consommation pour montrer l'importance accordée par le MEDEF à l'action de TIC et PME 2010. Je rappelle que ce plan a été élaboré suite à un rapport réalisé en 2005 par le Comité que je préside. Je tiens aussi à souligner que le diagnostic a été suivi de faits, grâce à l'action de ceux présents dans la salle et à la réactivité du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (Minefi).

Tout part d'un constat simple : l'écart de taux de croissance entre les pays européens et les Etats-Unis est largement lié à l'utilisation des TIC. La France compte beaucoup de TPE et plusieurs grandes entreprises actives au plan mondial. Les PME ne s'inscrivent pas dans une logique de croissance propre à soutenir la dynamique économique du pays.

Deux chiffres relatifs à la création d'entreprise permettent d'éclairer le débat en montrant que la logique de développement et de croissance de nos entreprises est faible. En France, 200 000 structures nouvelles sont créées chaque année. Si chacune de ces entreprises crée un emploi, sept ans plus tard, la moyenne des emplois créés est de 1,07. Aux Etats-Unis, le ratio est de 3,5. Par

ailleurs, 9 % des cent premières sociétés européennes ont été créées dans les trente dernières années, contre 63 % aux Etats-Unis.

Dans les conditions actuelles de compétition du marché, l'utilisation des TIC constitue un instrument de modernisation et de développement. Le rapport du Comité relevait ce déficit, ainsi que celui d'un appareil structuré apte à sensibiliser les chefs d'entreprise, particulièrement au niveau régional. Il conseillait de s'appuyer sur les relais mettant en rapport les grandes entreprises avec les PME, tout en prenant en compte les problèmes de standardisation. Une structure opérationnelle d'animation, associant les pouvoirs publics et les entreprises, a été montée avec la contribution du MEDEF sous la forme du plan TIC et PME 2010. Elle fonctionne remarquablement bien. Il nous reste à prendre en compte les différents éléments du rapport qui n'ont pas encore été mis en œuvre.

Nous devons également renforcer notre dispositif sur la base des évolutions qui ont eu lieu depuis 2005. En premier lieu, en terme d'infrastructures et de haut débit, la France dépasse d'autres pays pour les moteurs de recherche, les blogs, etc. L'utilisation par le grand public d'Internet connaît une avancée éclatante, notamment par rapport aux Etats-Unis, comme le prouvent les chiffres du e-commerce. Autre exemple, nos internautes sont très présents sur Second Life, où 14% des avatars créés sont de nationalité française. Dès lors, l'apparent déphasage entre une technologie galopante et des entreprises à la traîne nous interpelle. Un exemple frappant de ce décalage réside dans le niveau de performance informatique offert par celles-ci aux jeunes diplômés, par rapport à leurs habitudes.

Une seconde évolution concerne l'environnement des entreprises. Le marché ne fonctionne plus strictement d'amont en aval. Non seulement sommes-nous passés d'un système de vente « poussée » à un système de vente « tirée », mais les consommateurs sont également devenus des « consommacteurs » qui court-circuitent le processus. Je m'explique. La société eBay évalue le nombre de personnes dans le monde, longtemps estimé à plusieurs centaines de milliers, engrangeant un bénéfice significatif, soit plus d'un quart de leur revenu total, grâce aux transactions *via* ce portail. Une responsable que j'ai rencontrée voilà deux semaines m'a expliqué que ce chiffre se montait désormais, pour les seuls Etats-Unis, à 1,3 million de personnes. Le même phénomène est observable au niveau du développement des plateformes de type Google ou Facebook. Grâce au logiciel libre, les utilisateurs individuels mis en réseau sont autant de développeurs qui réalisent des interconnexions et développent leurs propres applications, irradiant le marché et accélérant ainsi les innovations de services des entreprises.

Je préconise deux actions dans le cadre de TIC et PME 2010 : la régionalisation du lien entre les différentes filières afin de partager et de coordonner les outils et les idées, ainsi que la mobilisation dans chaque sous-secteur d'une personnalité charismatique et reconnue par ses pairs qui s'implique dans le mouvement.

Pierre FAURE

Je remercie Philippe Lemoine pour son intervention et j'appuie son appel. Il me semble important que les chefs d'entreprise soient sensibilisés aux enjeux du numérique et que les secteurs dialoguent afin de réussir le déploiement du plan d'action de TIC et PME 2010.

Supply chain numérique, vers plus de compétitivité

Table ronde

Participent à la table ronde :

Michel RAMEZ, Directeur commercial Hypertac

Annie SCHOUTTETEN, Directrice juridique et EDI, Fédération Jouet et Puériculture

Thierry KOSCIELNIAK, Chef de projet logistique, Galia/Odette

Michel SIMON, Directeur général de SMB

Brigitte ARNAUD-BOUE, PDG de Goulibeur

La table ronde est animée par Pierre GEORGET, Président de GSI Europe.

Pierre GEORGET

Nous souhaitons partager l'expérience de PME au niveau de la logistique, dans des domaines aussi représentatifs que l'automobile, l'horlogerie, l'agroalimentaire, l'électronique et le jouet. Pour ma part, je vous exposerai rapidement pourquoi GSI a choisi de s'impliquer dans TIC et PME 2010. Il existe en France environ 40 000 entreprises qui fournissent des produits de grande consommation. 75 % des détaillants sont des TPE, avec moins d'un million de chiffre d'affaire. GSI s'est donné pour mission d'amener ces entreprises à développer des technologies leur permettant de mettre en place une logistique plus performante et de conserver leur clientèle.

Ainsi réalisons-nous des études annuelles afin de mesurer le degré d'application des TIC. Il en ressort que le code à barres est utilisé universellement pour l'identification des produits, mais que les entreprises ne sont que 20 % à l'utiliser pour le suivi. En ce qui concerne la commande, 23 % utilisent l'échange de données informatisées (EDI) pour couvrir 90 % du commerce électronique. Le reste d'entre elles risque clairement le déphasage, voire la disparition.

De nombreuses structures sont handicapées par la peur du changement et le déficit d'information mise à leur portée. GSI souhaite les accompagner au niveau européen. Les outils technologiques ne sont en effet pas faciles à mettre en place pour les PME et les TPE. Ils constituent cependant un instrument incontournable de la compétitivité de nos entreprises. Le code à barres représente une économie de 14 milliards d'euros par an, soit 6 % d'économie au niveau du prix de vente du produit. Selon les études, la généralisation des échanges électroniques permettrait une diminution de 4 % supplémentaires.

Nous avons monté cette table ronde autour de trois questions à chaque représentant de filière :

- Comment avez-vous rencontré les TIC ?
- De quelle façon avez-vous commencé à les utiliser ?
- Quels gains avez-vous constatés ?

Pierre GEORGET

Je donne la parole à Michel Simon qui nous expliquera les enjeux des TIC pour une PME du secteur de l'horlogerie.

Michel SIMON

La société SMB a été fondée en 1984 à Besançon. Elle emploie environ 130 personnes. Nos produits sont de l'entrée de gamme, vendus dans les tabacs, la grande distribution et les horlogers bijoutiers en France et en Allemagne. Nous distribuons 2,5 millions de montres par an, d'où l'importance de la problématique logistique.

Pour répondre à la première question, nous avons tout d'abord intégré le code à barres en 1991. Je précise que sur le terrain, l'utilisation du standard EAN 13 ne s'est pas généralisé aussi facilement que vous l'avez laissé entendre. Récemment, nous avons commencé à employer l'EDI suite à la demande de notre clientèle d'horlogers bijoutiers au sujet des commandes et des avis d'expédition. Nous avons donc initié une démarche auprès de notre CCI, en association avec GS1, afin d'obtenir un EDI standardisé au niveau de la profession.

Nous n'avons commencé à le mettre en place qu'en avril 2007, après avoir travaillé sur des standards au niveau de la commande, de l'accusé de réception et de l'avis d'expédition. A ce jour, ce système concerne quatre cents clients. Nous avançons actuellement sur la fiche produit et la facture dématérialisée que nous espérons voir opérationnelles au début de l'année prochaine. L'EDI concerne également la prise de commande et les relations en interne avec nos commerciaux.

Au niveau des gains, nous avons mesuré que le délai entre la prise de commande et la réception chez le client est passé de sept, voire dix jours, à deux, voire un jour. Le taux de service a progressé de 80 à 100 %. Je ne dispose pas de données chiffrées sur le retour d'investissement, mais il me paraît évidemment très rapide. L'EDI s'inscrit dans une réforme globale de nos méthodes.

Brigitte ARNAUD-BOUE

Pour ma part, j'ai créé mon entreprise, Goulibeur, en 1976. Je l'ai ensuite revendue pour en racheter une partie. Nous employons une vingtaine de personnes et fabriquons des spécialités régionales, notamment la galette du Poitou. Nous disposons d'un site et d'une boutique en ligne.

J'ai commencé à travailler avec le code à barres en 1980. En 1998, les marques de distributeur (MDD) de terroir, qui nous ont donné accès au niveau national, nous ont obligé à moderniser nos méthodes commerciales. Nous avons dû nous adapter au système de commande par EDI, pour lequel nous avons fait appel à un sous-traitant. Enfin, l'obligation de la traçabilité (EAN 128) a entraîné un nouveau changement et nous avons également souhaité mettre en place la facture dématérialisée. Nous n'avons pas la possibilité d'adopter un système intégré étant donné que nos investissements se concentrent sur la production et l'emballage. Nous avons donc employé un prestataire qui nous loue un service informatique mutualisé.

Pierre GEORGET

Conseilleriez-vous cette démarche à d'autres TPE ?

Brigitte ARNAUD-BOUE

En tant que vice-présidente de l'Association régionale des Industries alimentaires du Poitou-Charentes, cette démarche ne me semble indispensable que pour les entreprises présentes au niveau national. Je pense que l'outil que j'utilise actuellement doit s'améliorer pour s'adapter aux besoins des PME et TPE. Le fait que la prestation soit louée pose certaines contraintes, par exemple les horaires d'accès à la base de données ou les modalités de paiement. Nous sommes satisfaits d'avoir amorcé cette dynamique, mais il est vrai que nous avons essuyé les plâtres. Le retour sur investissement est difficile à évaluer, mais il paraît évident. Il reste que l'ensemble du processus, avec des formations, est lourd et chronophage. Qui plus est, le client n'est pas toujours réceptif.

Pierre GEORGET

Votre message est clair : le problème ne réside pas seulement dans la volonté des PME, mais surtout dans la mise à disposition des outils numériques requis. Passons à l'état des lieux dans le secteur de l'électronique.

Michel RAMEZ

Je représente la filière des industries de l'électronique et du numérique, qui compte huit syndicats professionnels et réalise un chiffre d'affaire de cinquante milliards d'euros par an. Elle compte 1 100 entreprises, dont la plupart sont des PME et TPE, et 200 000 personnes, mais a perdu la moitié de ses emplois au cours des cinq dernières années, à cause notamment des délocalisations. Nous sommes confrontés actuellement à deux problèmes principaux : la compétitivité internationale et la réactivité. Nos grands donneurs d'ordre, à l'instar d'Alstom, ont lancé des plans d'économies qui réduisent leur nombre de fournisseurs et les délais de livraison.

Le projet lancé au sein de notre filière a deux objectifs. D'une part, nous souhaitons adopter un standard valable pour l'ensemble des entreprises. En effet, notre déficit ne réside pas dans le niveau d'équipement numérique mais dans l'intégration au niveau de la filière. D'autre part, nous sommes confrontés à une multitude de clients (aéronautique, automobile, transport ferroviaire) dont chacun possède son propre système informatique. Nous travaillons en vue de l'interopérabilité. Ce projet est actuellement en cours de déploiement, en collaboration avec tous nos partenaires.

Pierre GEORGET

C'est-à-dire que vous mettez en place un serveur à valeur ajoutée qui réalisera la translation de standards.

Michel RAMEZ

Nous cherchons à créer un *hub* qui permette de transmettre des données numériques universelles en direction des entreprises des différents niveaux. Les premières phases pilotes auront lieu en mars et avril et des « sociétés vitrines » seront lancées en juillet. Toutes les données seront mises à disposition des autres filières métiers. Nous avons inclus dans le projet l'EISTI, une école d'ingénieur située à Pontoise, qui nous apporte une aide sur la partie informatique.

Annie SCHOUTTETEN

Je présenterai tout d'abord le secteur de la puériculture et du jouet. Il est constitué essentiellement de PME, françaises, européennes et internationales. La distribution comprend néanmoins de grands groupes, les supermarchés. La structuration du secteur n'est donc pas homogène. La filière a décidé de se réunir en 2000 afin de traiter les problèmes liés à la communication et au phénomène de la saison.

L'industrie du jouet connaît en effet des pics d'activité déterminés par les fêtes, Noël en particulier. Les distributeurs de marques exigent les références logistiques (dimensions, packaging, etc.) dix à douze mois en amont, voire sur des prototypes. Qui plus est, nos renouvellements de collection se montent à 60 %. Nous avons donc mis au point un catalogue et des fiches produits électroniques.

En ce qui concerne le déploiement, nous sommes malheureusement ralenti par la logique économique, notamment en ce qui concerne le niveau d'équipement. Nous avons donc élaboré un progiciel, valable pour toutes les filières, qui permet à nos marques de pouvoir gérer une seule et même fiche produit, quel que soit le support attendu par le distributeur. Au demeurant, l'utilisation des instruments électroniques de commande n'est pas encore généralisée.

Nous avons également décidé de nous concentrer sur la traçabilité, gérée par des outils différents selon les filières. Le numérique constitue le seul moyen de la gérer. Il me semble que nous sommes pénalisés de certaines exigences, par exemple le principe de précaution qui devrait être appliqué de manière moins rigide par les pouvoirs publics.

J'estime qu'il existe dans mon secteur d'activité une réelle prise de conscience ainsi qu'une vraie bonne volonté, mais que nous nous heurtons à des logiques d'entreprise. Les progrès sont hétérogènes mais les TIC permettront incontestablement des gains de temps grâce au rétroplanning. Nous visons à pouvoir échanger les renseignements logistiques en temps réel.

Thierry KOSCIELNIAK

Représentant la filière automobile, je vous rappelle tout d'abord la signification de « Galia » : groupement pour l'amélioration des liaisons dans l'industrie automobile. Notre objectif est l'élaboration de standards pour faciliter la relation entre les clients et les fournisseurs. Créé en 1984, Galia produit des standards dans l'industrie automobile dans le domaine de la logistique, de l'ingénierie et du commerce électronique.

Depuis quelque temps, les constructeurs et les équipementiers de rang un se sont recentrés sur l'activité « cœur de métier ». Ainsi les premiers ont-ils adopté une nouvelle logique, la fidélisation de la relation avec l'acheteur dans le contexte international. Par conséquent, le rôle des fournisseurs se trouve accru en ce qui concerne la conception et la production. Ceux-ci ont besoin d'outils leur permettant d'échanger les données avec l'ensemble de leurs clients en temps réel, à partir de systèmes et de standards. C'est Galia qui fournit ce type de solution. Depuis quelques années, nous nous sommes focalisés sur la relation entre les équipementiers de rang un et deux. A cette fin, nous avons lancé en 2004 le projet ALFA pour l'amélioration des liaisons dans la filière automobile.

Le projet Logis TIC constitue une nouvelle avancée dans le cadre de TIC et PME 2010, dans le but de déployer au niveau des PME et PMI des standards et des outils d'analyse multisectoriels. Il comprend trois actions :

- faire connaître le référentiel d'évaluation de la performance logistique de la filière automobile reconnu au niveau international ;
- lancer des études d'opportunité, autour de la technologie RFID qui vise à dématérialiser le code à barres, dont trois sont en cours ;
- adapter les applications web EDI en langage XML pour les rendre interopérables, grâce à des pilotes qui démarreront le mois prochain.

Nous avons signé avec GS1 un protocole en décembre 2006 afin d'utiliser des standards communs aux entreprises de plusieurs secteurs d'activité. Le projet Logis TIC comporte un plan d'action en trois étapes pour être achevé à la fin de l'année 2008. Nous avons à cette fin développé des outils de promotion à destination des PME, par exemple des plaquettes portant des témoignages de donneurs d'ordre de rang un. Nous sommes également rentrés dans la phase de déploiement en nous appuyant sur les acteurs régionaux de la filière automobile, comme les pôles de compétitivité, déjà sollicités dans le cadre du projet ALFA. A ce jour, dix-sept entreprises se sont engagées, douze audits logistiques ont été réalisés et quatorze projets TIC ont été lancés. Les entreprises sont ciblées en fonction de leur taille et de leur activité, qui doit être répartie sur plusieurs secteurs.

Un film sur le retour d'expérience de la société Sartech est projeté.

Pierre GEORGET

Merci à chacun des intervenants pour leur témoignage. Je passe maintenant la parole à la salle.

De la salle

Je travaille à la Banque de France, qui est membre promoteur d'EdiFrance. Je tiens à souligner le rôle crucial joué par cette structure dans la promotion des standards et de l'EDI.

De la salle

Pour ma part, je souhaite revenir sur l'expérience de la société Goulibeur. Brigitte Arnaud-Boué explique que les solutions proposées aux PME manquent de souplesse. Je constate d'autre part que les promoteurs des standards estiment que les industriels sont souvent contraints pour des raisons de taille et de budget. Or 91 % des entreprises françaises comptent moins de dix employés. Comment dépasser les blocages afin d'effectuer la jonction entre les deux logiques ?

Brigitte ARNAUD-BOUE

Mon cas ne reflète peut être pas celui de l'ensemble des TPE de mon secteur, mais en général, les entreprises de l'agroalimentaire subissent la pression des marges. Ainsi la modernisation n'est-elle généralement pas valorisée, notamment par la clientèle. Nous sentons la nécessité d'investir dans les TIC mais nous sommes handicapés du fait que le retour n'apparaît pas immédiatement. De plus, nombre de nos entreprises rencontrent des problèmes de moyens logistiques. Je connais ainsi un petit fabricant de foie gras qui souhaiterait étendre son marché mais qui n'en a pas la possibilité, faute de trouver un service de livraison frigorifique adapté qui accepte de se déplacer jusqu'à lui. Je suis favorable au mouvement de modernisation des TPE à travers le numérique, mais celles-ci ont également besoin d'aide pour résoudre ces difficultés locales et pratiques. Les chefs d'entreprise n'ont pas encore saisi l'intérêt de la mutualisation des forces et des actions.

Pierre GEORGET

Les pays qui ont adopté les TIC sont ceux où l'industrie du logiciel s'est largement développée. Ce n'est pas le cas de la France.

Brigitte ARNAUD-BOUE

Le choix de solutions informatiques constitue également une véritable roulette russe pour les petites structures. La réussite d'une société ne repose que par trop sur le flair de son dirigeant. Pour conclure, nous évoluons dans un environnement largement défavorable.

Pierre FAURE

Les partenaires de TIC et PME 2010 ont vocation à assister les PME et les TPE dans ces choix délicats.

Marchés publics à l'ère du numérique : les enjeux pour les collectivités et les entreprises

Table ronde

Participent à la table ronde :

Hervé MOLLET, Directeur des systèmes d'information du Conseil Général de l'Aube

Jean SCHELLENBERGER, Président de la Commission Dématérialisation de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP)

La table ronde est animée par Bernard LONGHI, Vice-président d'EdiFrance.

Bernard LONGHI

Nous tenons à démontrer que la clé du progrès en ce qui concerne les marchés publics réside dans le partenariat. J'ai pour ma part deux messages à vous adresser.

Tout d'abord, il ne suffit pas que les normes et les services existent. Les décideurs doivent impérativement s'impliquer dans leur déploiement. Chez EdiFrance, nous possédons depuis environ vingt ans les normes de commande et de facture évoquées dans les exposés précédents. En tant qu' élu local, je vous propose une anecdote qui vous éclairera. La municipalité et la sous-préfecture du département où j'exerce mon mandat ont décidé en 1995 de transmettre le procès-verbal du conseil municipal par voie électronique. Cependant, le service public ne disposant pas à l'époque du matériel requis en état de fonctionnement, nous avons dû utiliser l'ordinateur personnel du sous-préfet. Je me réjouis de constater que les éléments pour le contrôle de légalité se sont depuis répandus.

Par ailleurs, les marchés publics représentent une part importante de l'économie française. En 2006, les travaux publics ont généré 24,3 milliards d'euros, soit 68 % du chiffre d'affaire des entreprises de ce secteur. Les acheteurs publics sont également très répartis du fait de la décentralisation. Ainsi la gestion de la majorité des routes nationales est-elle passée sous le contrôle des conseils généraux au 1^{er} janvier 2007. Il devient d'autant plus nécessaire que les collectivités locales se coordonnent. En outre, l'image des TIC dans les collectivités et les entreprises de travaux publics apparaît plus poussive que porteuse de progrès.

Hervé MOLLET

Je tiens tout d'abord à excuser Philippe Pichery que je remplace au pied levé. Voici ensuite quelques caractéristiques du département de l'Aube. Rural, il compte 300 000 habitants et 433 communes dont seules deux ont une population de plus de 10 000 personnes. Les marchés publics sont régis par des obligations réglementaires, dont celle de recevoir des offres électroniques. Le Conseil général a souhaité aider les petites communes handicapées face à la

complexité engendrée par ces exigences. La solidarité numérique constitue un axe fort de notre action. Nous avons un rôle facilitateur, visant à mutualiser les ressources et les compétences.

Nous avons donc mis en place, en collaboration avec de nombreux organismes de service public, un portail Internet à destination de nos cinq cents adhérents (communes, communautés de communes, etc.) Par exemple, nous offrons aux petites structures la possibilité de préparer la publicité de leurs marchés publics à l'aide d'un formulaire modèle. Une plateforme fédère l'ensemble des annonces qui sont mises à disposition des entreprises. Nous avons équipé les collectivités afin qu'elles puissent satisfaire aux obligations réglementaires touchant au numérique. Les entreprises bénéficient également des services que nous avons élaborés (sites d'annonces, alertes mail par corps d'Etat, etc.) L'ensemble des documents navigant par le portail est standardisé.

Nous considérons ce mouvement de modernisation comme inéluctable et salutaire. Le client et le fournisseur ont un intérêt commun à la standardisation et la simplification des procédures. Bien que la dématérialisation ne soit pas encore totalement entrée dans les mœurs, elle nous permet déjà de mobiliser des compétences internes et de réduire le coût de la commande publique. Nous comptons bien mettre en œuvre une relation « gagnant gagnant » sur l'ensemble de la chaîne.

Jean SCHELLENBERGER

La dématérialisation constitue en effet un phénomène complexe mais aussi révolutionnaire. Notre profession en mesure tous les enjeux, notamment la compétitivité internationale. Au demeurant, le numérique n'apparaît pas comme un instrument nouveau. Personnellement, j'ai l'occasion de l'utiliser depuis une dizaine d'années sur différents chantiers publics. Nous avons aujourd'hui entre les mains des dossiers extrêmement importants. Leur dématérialisation pose pourtant problème, principalement parce que les différents acteurs n'utilisent pas les mêmes logiciels et que le haut débit n'est pas disponible sur l'intégralité du territoire.

Le numérique constitue une source d'économies pour le secteur des travaux publics, pour l'Etat et pour les entreprises. Dans cette perspective, la FNTP, Edibuild France et le Minefi ont mis en place l'Observatoire de la dématérialisation des marchés publics et la labellisation des plateformes. Dix-sept collectivités se sont engagées dans le premier projet tandis que deux plateformes ont d'ores et déjà reçu le label. Deux facteurs garantissent le succès de ce type d'initiative : la stratégie « gagnant gagnant » entre client et fournisseur, et l'implication des élus. Les TIC permettent de faciliter la coordination entre les objectifs du donneur d'ordre et les plans du maître d'œuvre, ainsi que de supprimer les procédures papier redondantes.

La FNTP s'est impliquée dans une opération de déploiement, appelée « Tour de France », par l'intermédiaire de ses fédérations régionales. Elle vise à mobiliser les PME et à les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux aspects juridiques des nouveaux outils numériques. Par exemple, nous travaillons à l'adoption de la signature électronique. Cette opération nous permet également d'avancer au niveau de la labellisation des plateformes en communiquant auprès des instances concernées.

La volonté de progresser sur la voie numérique semble ferme dans le secteur des travaux publics. Les évolutions sont pour l'instant plus évidentes au niveau de la demande que de la réponse. Je crois que l'utilisation des TIC connaîtra une véritable montée en puissance, à condition que les

collectivités s'équipent et que les promoteurs des projets numériques apportent l'impulsion. Je terminerai par une communication à destination des entreprises. Dans le contexte actuel, la dématérialisation constitue un atout réel pour améliorer leur productivité, leur réactivité et leur compétitivité.

Bernard LONGHI

Nous avons bien compris l'ensemble de vos messages. Les auditeurs sont maintenant libres d'intervenir.

De la salle

J'apporte une simple précision à l'exposé d'Hervé Mollet. La gestion des routes nationales a été transférée aux départements à l'exception du « réseau d'excellence » qui reste sous la responsabilité de la Direction des routes de l'Etat.

Accompagnement des PME : la Normandie témoigne pour la filière automobile

Table ronde

Participent à la table ronde :

Christian CHUPIN, Directeur général adjoint de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie

Gilles MARIEY, Directeur du Centre des Technologies nouvelles (CTN) de Caen, Basse-Normandie

Alain SCHMITT, Directeur régional, DRIRE Basse-Normandie

Eric ÖHLUND, Président d'ACGB

La table ronde est animée par Jacky COUSIN, Directeur de Galia.

Jacky COUSIN

Il manque à cette table ronde une personne, qui n'a pas pu nous rejoindre à cause de problèmes de transport. Nous sommes réunis pour vous parler du projet pour l'amélioration des liaisons dans la filière automobile (ALFA), lancé fin 2004 avec de nombreux partenaires.

Son but est la poursuite du déploiement au-delà du constructeur et du rang un, afin d'accroître la compétitivité de l'ensemble des acteurs. Je précise que j'essaierai de répondre aux questions posées

lors de la table ronde animée ce matin par Jean-Michel Yolin. De dimensions nationale et régionale, ce projet est soutenu par les industriels, les fédérations de professionnels, les pôles techniques et scientifiques et les institutions (Minefi, DRIRE, conseils régionaux, CCI).

En pratique, il constitue un programme d'accompagnement des entreprises de rang deux dans la mise en œuvre des TIC, basé sur les standards communautaires reconnus : Galia pour la partie française et Odette pour la partie européenne.

Le plan d'action s'étale entre 2005 et 2010, afin de sensibiliser, former, convaincre les chefs d'entreprises de rang deux et leurs salariés par rapport aux TIC. En l'état actuel, les connexions entre les constructeurs et le rang un ont été réalisées.

Ce projet propose neuf outils, dans le domaine de la logistique, du B2B et de l'ingénierie, pour amener les standards vers le rang inférieur. Leur mise en œuvre est plus ou moins facile et longue. Eric Öhlund l'évoquera à travers son expérience.

Nous avons démarré, fin 2006, 110 projets dans sept régions pilotes (Rhône-Alpes, Pays de Loire, Basse et Haute-Normandie, Centre, Franche-Comté, Champagne-Ardenne). Je passe maintenant la parole au représentant de la DRIRE afin qu'il explique comment l'Etat s'est investi dans le cadre du projet ALFA.

Alain SCHMITT

Je présenterai tout d'abord le contexte. L'automobile constitue une réalité industrielle forte en Normandie. Renault Trucks, le premier producteur européen de cabines de poids lourds, ainsi que des équipementiers et un réseau dense de sous-traitants sont implantés dans la région. Responsable pour 10 % de l'emploi direct et de la valeur ajoutée du secteur, celle-ci dernière arrive en quatrième position des pôles industriels automobiles français. Elle porte également un potentiel de recherche et développement important pour les moteurs, les matériaux. La Normandie comprend d'ailleurs deux pôles de compétitivité, MOV'EO et Transaction électronique, qui sont des facteurs d'innovation et de modernisation de l'activité.

Cette situation présente également des faiblesses puisque le secteur automobile subit aujourd'hui des mutations. Le marché français a reculé de 3,5 % en 2006 et la part des deux constructeurs nationaux a baissé de 1,7 point. Pour la première fois, ceux-ci ont produit davantage à l'étranger qu'en France. Si ces évolutions ont été néanmoins bien gérées par les grands donneurs d'ordre qui ont su anticiper, en revanche elles ont frappé de plein fouet les PME qui ne disposent pas des moyens de s'adapter.

L'Etat a donc décidé de soutenir l'innovation pour améliorer la compétitivité des entreprises. Les pouvoirs publics nationaux et régionaux ont activé deux leviers : les pôles de compétitivité pour ancrer l'activité productrice dans le territoire et les opérations collectives soutenues par les DRIRE. Etant donné que les PME et TPE ne disposent pas individuellement de moyens d'action suffisants, nous les incitons à travailler en réseau autour de projets comme les TIC. Nous les encourageons également à se diversifier afin de réduire leur fragilité causée par la dépendance à un seul secteur d'activité. Je reviens sur un thème évoqué par Jean-Michel Yolin et Philippe Lemoine : Nous

devons accompagner les entreprises afin qu'elles ne se retrouvent pas écartelées dans leurs choix d'investissement.

Jacky COUSIN

Merci pour vos propos. Je me permets de répondre à la sollicitation contenue dans votre conclusion. Les neuf outils proposés dans le cadre d'ALFA sont utilisables quel que soit le domaine d'activité. L'EDI, la web conférence, la plateforme collaborative peuvent ainsi être employés avec tous types de clients. Nombre des sociétés avec lesquelles nous travaillons ne réalisent d'ailleurs pas la totalité de leur activité dans le secteur automobile. Gilles Mariey, la parole est maintenant à vous au sujet de l'ingénierie du projet ALFA en Normandie.

Gilles MARIEY

Ce projet est porté au niveau national par Galia, et à l'échelon régional par des « chefs de file ». Je vous expliquerai quel est leur rôle concret à travers l'expérience du CTN.

En premier lieu, le partenaire régional fédère l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la réussite collective. Il a pour mission de monter l'opération sur le territoire. Pour ce faire, il signe une convention avec les pouvoirs publics (DRIRE et conseils régionaux). Ensemble, ils définissent les objectifs à atteindre en liaison avec les PME ainsi que les soutiens financiers. Cette enveloppe concerne à la fois les activités du chef de file et les projets d'investissement des entreprises. Au-delà d'une logique de recommandation, il s'agit de la mise en œuvre pratique des TIC.

Le chef de file est également chargé de constituer un comité de pilotage avec tous les partenaires, nationaux et régionaux, institutionnels et industriels. Dans le cas de la Normandie qui comprend deux régions administratives, un comité commun a été mis en place. Je rappelle que l'objectif était de toucher vingt PME. Le comité a informé le tissu économique, à travers des forums, des journées techniques et même des manifestations sans rapport avec l'automobile. Nous avons ainsi drainé quelques candidats mais leur nombre n'était pas suffisant. Nous nous sommes alors lancés dans une prospection sur le terrain, sur la base par exemple de techniques de marketing. Nous avons ainsi établi que 50 % des entreprises étaient demandeuses de TIC et que les autres soit ne pouvaient pas se permettre ce type d'investissement, soit s'estimaient déjà équipées. Nous avons constaté dans certains cas que les équipementiers de rang un avaient été insuffisamment sensibilisés.

Une fois formé un groupe d'entreprises motivées, nos experts ont effectué un travail de pré-diagnostic gratuit et de recommandation d'outils métiers. L'engagement a été contractualisé, ce qui a permis un suivi des projets ainsi qu'un retour d'expérience de la part des entreprises. Ces témoignages constituent un atout pour crédibiliser notre projet auprès des entreprises plus frileuses. Nous avons également valorisé ces actions auprès de Galia sous forme de sites web, d'enquêtes journalistiques, de films, qui constituent autant de moyens de promotion. Enfin, en tant que chef de file, nous avons participé aux réunions interrégionales et bénéficié d'un échange d'expérience collectif. Je précise que Galia a mis à notre disposition un correspondant régional pour assister les entreprises lorsque notre accompagnement ne suffisait pas. Le bilan de cette opération pilote ALFA en Normandie sera dressé par Christian Chupin.

Christian CHUPIN

L'action en Basse-Normandie est arrivée à échéance au mois d'octobre, elle le sera en Haute-Normandie en décembre. Nous avons d'ores et déjà atteint notre objectif d'accompagner une vingtaine de projets sur l'ensemble du territoire. J'insisterai sur la relation qualitative que nous avons développée avec les entreprises.

Le secteur automobile connaît les mutations décrites par Alain Schmitt ainsi qu'un processus de diversification parfois contraint et forcé. Nos entreprises ne réalisent plus, comme quelques années en arrière, les trois quarts de leur chiffre d'affaire dans l'automobile. Qui plus est, cette filière recouvre une gamme de métiers variés. Nous avons donc rencontré des interlocuteurs aux profils divers.

En ce qui concerne notre approche, nous avons mis l'accent sur l'accompagnement des besoins. ALFA offre une palette d'outils remarquable pour l'introduction des TIC et l'amélioration de la compétitivité. Nous avons dédié des moyens humains et financiers importants à la prise de contact et à l'élaboration de relations avec les chefs d'entreprises.

Je détaille à présent les résultats concrets de notre action. Toutes les entreprises appartenant à la filière automobile des deux régions ont été contactées. Sur ces 450, 150 visites ont eu lieu, 43 pré-diagnostic ont été élaborés. Finalement, 24 projets pilotes ont été montés. Le ratio de transformation d'une étape à l'autre semble donc extrêmement satisfaisant. Les solutions proposées ont été mises en œuvre soit immédiatement par un prestataire, soit après intervention d'un intermédiaire. J'insiste sur le fait que nos réponses ont été taillées sur mesure. Certaines entreprises ont ainsi sollicité la mise en place de plusieurs projets. Nous n'avons généralement apporté qu'une aide complémentaire, à l'exception d'une société pour laquelle nous avons aidé à élaborer l'intégralité des outils de gestion électronique. Je conclurai en saluant les financeurs qui su faire preuve de souplesse et d'adaptabilité.

Jacky COUSIN

Les plateformes collaboratives ont pu être mises en place en Haute-Normandie grâce à une aide financière supplémentaire. Les quatre opérateurs de l'action de support s'étant exprimés, intéressons-nous maintenant au point de vue des destinataires, les PME. Avant de passer la parole à Eric Öhlund, je vous invite à visionner un petit film récapitulant les témoignages de quatre chefs d'entreprise au sujet de la mise en œuvre du projet ALFA.

Le film est projeté.

Jacky COUSIN

Monsieur Öhlund, pourquoi et comment vous êtes-vous engagé dans le projet ALFA ?

Eric ÖLHUND

D'une part, nous avons déjà bénéficié des conseils du CTN quelques années auparavant, ce qui a facilité la prise de contact. D'autre part, les exigences de la clientèle nous ont poussé à adopter l'EDI. Nous avons saisi l'opportunité offerte par ALFA. Cette assistance était bienvenue étant donné les contraintes posées par une opération de modernisation, en terme de temps et des finances.

Jacky COUSIN

Dites-nous quelques mots du premier projet mis en place.

Eric ÖHLUND

Les grands constructeurs avec lesquels nous travaillons réclament que nous communiquions par EDI. Le projet, amorcé en début d'année, est opérationnel depuis cet été en ce qui concerne trois interlocuteurs. L'action en direction d'un quatrième est en voie de finalisation. Nous avons ensuite embrayé sur une deuxième initiative. Le site Internet constitue un outil à la fois de promotion et de connexion interactive pour nos clients. Nous avons acquis par ce biais un avantage concurrentiel.

Jacky COUSIN

Monsieur Öhlund a omis de préciser que c'est suite au bilan du premier projet que le second a été décidé.

Eric ÖHLUND

Il n'est pas exclu que nous souhaitions développer prochainement la web conférence : je trouve l'outil intéressant et très utile.

Jacky COUSIN

Nous avons en effet préparé cette table ronde par voie électronique. Vous avez mentionné un point important en évoquant le CTN. Parce qu'il est implanté de longue date, il a constitué un auxiliaire précieux. Je vous remercie pour votre témoignage.

Je précise que l'Ecole des Mines de Paris nous a accompagnés tout au long du projet ALFA. Nous avons dressé un constat général, projet par projet et outil par outil. Je ne suis pas en mesure de vous l'exposer faute de temps. Consacrons donc les minutes qui restent à la suite de l'opération. Gilles Mariey, qu'en est-il en Basse-Normandie ?

Gilles MARIEY

La phase pilote est terminée. Nous avons mis en œuvre la méthodologie et les outils qui permettent de rendre compte de notre action. Tout candidat est maintenant bienvenu ; nous serons en mesure de l'aiguiller. Comme l'ont montré les exposés précédents, plusieurs opérations ont lieu sur le territoire régional. Il faudra que l'ensemble des opérateurs de soutien s'accorde sur un projet global. Le CTN prépare une initiative plus large, intitulée PRO-CAR, comprenant cinq ou six modules spécialisés et plusieurs niveaux d'accompagnement des entreprises. Le pôle de compétitivité sera associé pour travailler sur le champ de l'innovation. Les entreprises bénéficieront ainsi d'une assistance mutualisée. Pourquoi même ne pas étendre la collaboration entre les deux régions de Normandie ?

Alain SCHMITT

De côté de l'Etat, nous adhérons pleinement à cette approche par filières. Les acteurs d'accompagnement doivent se structurer, tout comme ils le conseillent aux entreprises. Le pôle MOV'EO que j'ai évoqué précédemment comporte dix PME de Basse-Normandie. Il peut en accueillir jusqu'à deux cents. Les conseils en terme d'innovation et de compétitivité devraient s'exercer sur l'ensemble des filières métiers.

Christian CHUPIN

En Haute-Normandie, l'opération ALFA n'est pas encore achevée. D'ores et déjà, nous constatons que les acteurs ont acquis une méthodologie grâce à l'appui de Galia. Nous souhaitons capitaliser sur ces premières réalisations, notamment au niveau du diagnostic. Par ailleurs, notre réflexion concernant l'accompagnement rejoint celle d'Alain Schmitt et de Gilles Marey sur l'approche par filière. Deux projets sont en cours, sur la réduction des coûts et la gestion prévisionnelle des compétences. Nous nous devons, vis-à-vis des chefs d'entreprises, de faire preuve de clarté et de pertinence dans les solutions proposées par rapport aux autres actions qu'ils pourraient avoir initiées par ailleurs.

Jacky COUSIN

Je termine sur l'état des opérations engagées par les régions. Six ont décidé de poursuivre, deux ont décidé de démarrer, deux se trouvent en attente de décision et quatre ont soumis des dossiers encore à l'étude. Merci pour votre attention.

Pierre FAURE

Avant le discours de clôture de cette journée prononcé par Luc Rousseau, je cède la parole au professeur Jean-Hervé Lorenzi, membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier ministre.

Efficiences économique due aux échanges électroniques

Jean-Hervé LORENZI
Membre du Conseil d'Analyse Economique
Professeur à l'Université Paris-Dauphine

Je me réjouis d'intervenir dans cette enceinte, pour délivrer, du point de vue de l'économiste, quelques réflexions relatives à la productivité du travail.

I. Un retour sur une évolution historique

Pendant les quinze premiers siècles de l'ère moderne, les gains de productivité apparaissent nuls.

Entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècles, ces gains sont de 0,3 pour l'Angleterre et les Pays-Bas, et de 0,1 dans le reste de l'Europe continentale. La révolution industrielle provient clairement de l'accumulation accomplie pendant cette période.

Enfin, sur les deux derniers siècles, le monde occidental a connu des gains de productivité annuels de l'ordre de deux points. Ils matérialisent le phénomène de la révolution liée à l'industrie et au traitement des objets. Depuis une dizaine d'années, une divergence, de l'ordre de un à deux points, est observée entre l'Europe et les Etats-Unis. Elle se traduit par le décalage de croissance dont les intervenants se sont précédemment fait l'écho.

II. L'apport des théories économiques

Les économistes ont longtemps considéré que la productivité constituait une donnée externe, dépendant de la capacité des individus à acquérir et transformer des techniques scientifiques. Aujourd'hui, ils mettent en évidence une chaîne causale entre une série d'actions. L'investissement dans la connaissance et l'EDI entraîne l'innovation, source de productivité, qui crée de la croissance et enfin de l'emploi. Si cette démonstration vous paraît intuitivement évidente, elle n'est pas aisée à prouver.

Au début du XX^{ème} siècle, la productivité était considérée sous l'angle physique, comme dépendant de l'organisation de la chaîne de production. Dès 1937, un économiste a initié la réflexion relative aux transferts d'informations entre les entreprises. Selon lui, les coûts de transaction sont inférieurs dans le cadre d'une organisation intégrée. Il a jeté les bases de la théorie de la firme et de l'idée selon laquelle les gains de productivité se situent massivement dans la façon de stocker, échanger et transférer l'information. Les TIC apparaissent aujourd'hui comme le vecteur le plus efficace.

III. Le cas de la France

J'ai relevé deux éléments propres au développement des TIC dans l'économie française. Il me semble très positif que les entreprises travaillent sur des plateformes d'échange au niveau des

secteurs industriels, comme l'a montré la table ronde sur la filière automobile en Normandie. Le bât blesse en revanche au niveau de la normalisation du commerce électronique, supérieure dans d'autres régions du monde comme l'Asie. Les performances sont surtout décevantes dans le domaine de la gestion publique. Je me fonde sur une analyse des outils développés pour mettre en œuvre la LOLF, qui tend à substituer une logique de moyens à une logique d'objectifs. J'ai également évalué le processus de dématérialisation et de standardisation des documents administratifs. Il ressort que la France est en retard par rapport à des pays comme l'Australie, le Pays-Bas et le Danemark. Or l'électronisation permet de gérer, de contrôler et de tirer des enseignements des évolutions du système.

Je conseille donc aux entreprises de pousser les pouvoirs publics vers la modernisation des procédures, en généralisant l'utilisation des instruments numériques. Le même discours est répété à l'intronisation de chaque nouveau gouvernement. Il est maintenant nécessaire de l'appliquer. C'est pourquoi je souhaite le succès et la pérennité de plans comme TIC et PME 2010, même si la subvention étatique me paraît insuffisante. L'EDI me semble l'une des clés majeures du développement économique, sur le modèle des pays que j'ai cités.

Clôture

Luc ROUSSEAU
Directeur général des Entreprises

Je tiens tout d'abord à excuser Christine Lagarde, retenue par ses obligations à l'Assemblée nationale. Je vous confirme ensuite que le gain d'un point de croissance fait partie des priorités du gouvernement. Les TIC constituent à cet égard un levier. Selon les économistes, ils permettraient de générer un demi voire un point de croissance additionnel par an, un tiers de par leur production et deux tiers de par leur utilisation par les différents secteurs économiques. L'OCDE a établi un retard d'investissement en France par rapport aux Etats-Unis. Notre économie réalise 15 % de son investissement productif dans les TIC, contre 30 % outre-atlantique. Le secteur des TIC contribue à 7 % du PIB français. Ce pourcentage double aux Etats-Unis et triple dans certains pays asiatiques. Nous rattraperons ce retard en cultivant nos atouts, comme le développement de logiciels. Ils nous permettront d'augmenter la compétitivité de nos entreprises, entraînant ainsi de la croissance et de l'emploi.

La politique hexagonale menée en matière d'équipement, depuis environ douze ans, a porté ses fruits. Nous disposons donc des capacités d'échanger l'information. Il nous faut désormais développer l'usage des TIC dans le domaine économique, et pour ce faire repenser les modes de fonctionnement dans l'administration, dans les entreprises, et entre ces entités. Les débats de cette journée ont montré qu'il existait un réel retour sur investissement, au niveau de la productivité et du service. Il est avéré que la dématérialisation des documents et des processus d'exportation divise leur coût par quatre. C'est pourquoi nos deux ministres ont pour objectif la mise en service de deux plateformes pour la fin de l'année 2008. La standardisation portée par TIC et PME 2010 favorise

les solutions dématérialisées au service de nos PME. La Ministre appelle les donneurs d'ordre à saisir cette opportunité de travailler avec ses sous-traitants français modernisés. L'activation du levier numérique nécessite l'implication des dirigeants. Les TIC ne doivent plus être considérés comme un poste de dépense mais comme une source de compétitivité des entreprises.

Le plan TIC et PME 2010 fête ses deux ans. Les exposés ont souligné les aspects exemplaires, originaux et performants des partenariats mis en place sous l'égide des pouvoirs publics et du MEDEF que je remercie de son implication constante. La sauvegarde de nos emplois passe aussi par l'interconnexion à l'échelle de l'écosystème. Ces mutations bouleversent les habitudes, le partage des responsabilités et les chaînes de valeur ajoutée. Elles sont au fondement d'une nouvelle organisation des relations économiques, qui permettra aux entreprises françaises de gagner, ensemble, dans la compétition internationale. Il faut désormais passer à la phase de déploiement, par l'intermédiaire des services régionaux étatiques et décentralisés. L'implication du Minefi sera renforcée, à travers les DRIRE, à hauteur de cinq millions d'euros pour animer et diffuser les premiers résultats de l'initiative TIC et PME.

Je conclurai en réitérant le vœu de la Ministre de voir cet effort de transformation réalisé sur le terrain dès 2008. L'Etat soutiendra les acteurs régionaux pour ce faire. Notre objectif est fixé à 100 000 entreprises interconnectées d'ici à 2010. Nous comptons sur l'esprit de coopération qui prévaut depuis deux ans. Je remercie chacun pour sa contribution et le MEDEF pour son accueil. Faisons mentir ceux qui reprochent à l'esprit gaulois son individualisme en adoptant cette démarche collective porteuse de dividendes plus importants pour chacun. Merci de votre attention.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe du nom suivant :

eCO	14	Parise.....	15
Karim AMELA.....	12		